



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 22 JUIN 2012

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX

M. Patrick CEGIELSKI

Mme Catherine DEVILLE-CAVELLIN

M. Jean-Claude DRIANT

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

M. Cédric FRETIGNE

Mme Claudine GOLDSTEIN

M. Arnaud THAUVRON

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens,

Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège des étudiants et usagers :

M. Maxime ENAULT

M. Yoro FALL

Mme Mélanie ROBERT

Collège des personnalités extérieures :

Mme Marie RICHARD

**Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par
procuration :**

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Claudine GOLDSTEIN (procuration à M. Gérard JAGOUDEL)

Collège des étudiants et usagers :

Mme Lina GIL (procuration à M. Yoro FALL)

Collège des personnalités extérieures :

M. Pierre SERNE (procuration à Mme Liliane PIERRE 1^{er} porteur et M. Luc HITTINGER 2nd porteur)

Mme Liliane PIERRE (procuration à M. Julien GIRAL)

M. Félix GUARINO (procuration à M. Christian CUESTA 1^{er} porteur et M. Luc HITTINGER 2nd porteur)

M. Christophe LAFOND (procuration à M. Luc HITTINGER)
 Mme Anne BELLANCOURT (procuration à M. Christian CUESTA)
 M. Frédéric MORET (procuration à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux finances
 M. Didier GEIGER, Directeur de l'IUFM
 M. Jean-Jacques ISRAEL, Directeur de l'UFR de Droit
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 Mme Marie-Claude MILLOT, Directrice de l'UFR Sciences et technologie
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la stratégie et au développement
 M. Yves PALAU, VP du Conseil des études et de la vie universitaire
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Parmi les autres membres du conseil, n'ayant ni voix délibérative ni voix consultative, invités par la présidente, étaient présents :

Mme Kaldia KECHIT, représente M. William MAROIS, Recteur de l'Académie de Créteil
 Chancelier des Universités
 Mme Anne-Sophie FOURES, Direction des affaires juridiques et générales
 Mme Christine BENARD, Direction des affaires juridiques et générales

Invités exceptionnels :

M. Pierre-François ALLIOUX, Commissaire aux Comptes
 Mme Virginie PETIT, Ingénieur Hygiène et Sécurité
 Mme Maryvonne JANVIER, Adjointe de l'agent comptable
 Mme Valérie BLED, Responsable du bureau du contrôle de la dépense
 Mme Ilham BENAYAD, Gestionnaire en charge de la gestion des contrats de recherche, de la taxe d'apprentissage et des opérations en lien avec le CFA Sup 2000
 Mme Nadine FAUNE, Gestionnaire au bureau de la trésorerie
 M. Serge DIAKIESE, Gestionnaire au bureau du contrôle des recettes

SOMMAIRE

1. QUESTIONS FINANCIERES	5
1.1. Exécution budgétaire 2011, compte financier de l'année 2011 et présentation des comptes certifiés par les Commissaires aux comptes.....	5
1.2. Décision budgétaire modificative n° 1 – Budget 2012	37
2. INSTANCES	48
2.1. Création du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'UPEC (<i>sous réserve d'avis favorable du comité technique</i>)	48
3. ORGANISATION DES ETUDES	52
3.1. Adoption des calendriers des formations universitaires 2012–2013 (suite) (<i>sous réserve d'avis favorable du CEVU</i>).....	52
4. OFFRE DE FORMATION ET PEDAGOGIE	54
4.1. Demandes de création et de renouvellement de diplômes d'université (<i>sous réserve d'avis favorable du CEVU</i>).....	54
4.2. Demande de création de l'option « Education spécialisée » au département « Carrières sociales » de l'IUT Seine et Marne SUD (<i>sous réserve d'avis favorable du CEVU</i>).....	56
4.3. Renouvellement des cohabitations portées par université de la vague D (<i>sous réserve d'avis favorable du CEVU</i>).....	57
4.4. Répartition du Fonds de Solidarité de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) 2012 (<i>sous réserve d'avis favorable du CEVU</i>).....	59
4.5. Répartition du Fonds de Soutien aux Initiatives Etudiantes (FSIE) – 4 ^e appel à projet pour l'exercice 2012 (<i>sous réserve d'avis favorable du CEVU</i>).....	59
5. QUESTIONS DIVERSES.....	63
5.1. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2012	65
5.2. Appel à candidature représentants enseignants au CA du PRES	66

La séance est ouverte à 9 heures 44 sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

M. LE PRESIDENT.– Je vous propose de débiter ce Conseil d'Administration. Comme vous l'avez vu, nous allons avoir un certain nombre de sujets à traiter, notamment un certain nombre de sujets budgétaires.

Pour vous donner une petite information, à la fin du CA, je reviendrai sur une chose, un peu comme nous l'avons fait la fois dernière, car je pense qu'il est important de discuter, au-delà des aspects opérationnels de l'Université qui sont très importants, et également d'essayer de réfléchir un peu sur l'organisation du CA et le fait de pouvoir allier des éléments opérationnels et probablement un peu des éléments stratégiques.

Je voulais féliciter en particulier la Faculté de droit et Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, puisque nous venons d'apprendre que deux candidats avaient été admis au concours d'agrégation.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– C'est un concours d'agrégation. Ce sont les professeurs de droit public, notamment Marc PELTIER, qui est fiscaliste et qui est major du concours, ce qui est assez remarquable. Nous avons également un deuxième candidat qui a été reçu à la treizième place, Simon GILBERT. Nous sommes très heureux de ce succès. Nous sommes très heureux pour eux, mais nous sommes aussi un peu déçus qu'ils nous quittent. En tout cas, cela participe à la divisibilité et à l'attractivité de Paris-Est, ce dont nous nous réjouissons.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Alexandre.

1. QUESTIONS FINANCIERES

1.1. Exécution budgétaire 2011, compte financier de l'année 2011 et présentation des comptes certifiés par les Commissaires aux comptes

M. LE PRESIDENT.– Pour démarrer ce Conseil d'Administration, nous allons aborder un certain nombre d'éléments budgétaires, d'exécution, de comptes financiers, de comptes certifiés. Ensuite, nous traiterons de la DBM1. Sur ce sujet, je vais passer la parole à Christian.

M. CUESTA.– Bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer le premier point de l'ordre du jour, exécution budgétaire 2011, qui va être présenté par Claude PASQUIER, puis le compte financier qui sera présenté par Philippe VERSCHEURE, l'agent comptable. Ensuite, nous aurons la présentation de la certification des comptes par le Commissaire aux Comptes et nous enchaînerons par la décision

budgétaire modificative.

Je vous propose que les différentes présentations se fassent le plus possible sans interruption pour que nous gagnions du temps. Notez les questions et nous reviendrons, si vous en avez, sur la présentation de l'exécution ou sur la présentation du compte financier, mais peut-être pas pendant la présentation pour ne pas interrompre le déroulé de celle-ci.

M. LE PRESIDENT.– Sauf s'il y a des questions extrêmement chaudes !

M. CUESTA.– Oui, mais c'est pour essayer d'avoir une présentation d'un seul tenant et de garder les questions pour plus tard.

M. LE PRESIDENT.– Si vous avez vraiment l'impression que tout s'effondre, nous vous permettons d'intervenir. Mais vous verrez que la conclusion, c'est que ce n'est pas si mal que cela. Je pense qu'il est important que l'on puisse faire en sorte de présenter l'ensemble et qu'après on puisse en débattre, parce que c'est aussi très important d'en débattre.

(Projection de slides.)

Mme PASQUIER.– Bonjour à toutes et à tous.

Je pense que vous avez tous le diaporama qui va vous être présenté sur l'exécution du budget 2011. Il s'agit en réalité de l'exécution du budget, c'est-à-dire de l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses du point de vue de l'ordonnateur, l'exécution budgétaire de l'ensemble des opérations. À titre d'information, il faut savoir qu'en quantité, ces opérations représentent à peu près 33 000 factures de dépenses et de recettes constatées en 2011, 4 500 missions et un peu plus de 38 000 écritures de dépenses liées à la paye. Evidemment, ici, je ne vous présenterai que des éléments synthétiques de cette exécution.

L'UPEC, en 2011, a disposé de 238 millions d'euros de ressources, dont 223 millions hors prestations internes.

L'essentiel des ressources de l'UPEC, ce sont bien sûr les subventions de l'Etat, 182 millions d'euros de recettes de l'Etat, ce qui représente 81 % de l'ensemble des ressources au titre de 2011.

Nos ressources propres représentent 13 % de ces ressources, soit 28 millions d'euros. Et puis il faut aussi constater 13 millions d'euros concernant des écritures de neutralisation d'amortissement et de provisions. Nous en reparlerons tout à l'heure.

La part des ressources propres sur le budget global de l'établissement : nous pouvons constater qu'il n'y a pas beaucoup de modifications dans la structure de nos ressources et de ce qu'elles

représentent par rapport au budget global des ressources. En effet, vous voyez que nous avons une augmentation de nos ressources propres de 3 %, mais 3 % également des recettes totales. Donc, en réalité, le poids de nos ressources propres reste identique à 13 %.

Si nous regardons maintenant les éléments de nos ressources propres, vous voyez que 32 % de ces ressources propres concernent les recettes liées aux formations par l'apprentissage, donc 9 millions d'euros. C'est en augmentation constante depuis déjà plusieurs exercices. En revanche, sur la formation continue, nous avons pu constater en 2011 une réduction de nos ressources d'un peu plus de 400 000 euros. Il y a donc une légère décroissance sur les recettes liées aux activités de formation continue et de VAE.

Il y a aussi une légère diminution concernant les droits d'inscription. On comptabilise les droits d'inscription, comme l'ensemble de nos ressources, au titre de ce qui se rattache à l'exercice entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011. En réalité, on constate 6/10^e des droits d'inscription 2010-2011 sur 2011 et 4/10^e des droits d'inscription 2011-2012 sur 2011.

Nous pouvons donc constater une légère décroissance du produit des droits d'inscription.

En revanche, sur les contrats de recherche, il y a déjà eu un bon entre 2009 et 2010 et nous constatons encore une augmentation notable (presque 400 000 euros) complémentaire sur les contrats de recherche.

Concernant le versement de la taxe d'apprentissage, nous nous attendions depuis plusieurs exercices à une diminution de cette taxe. Effectivement, nous constatons encore 150 000 euros de moins sur le produit du versement de taxes.

Sur les produits financiers, vous vous souvenez, pour ceux qui avaient déjà pu observer cela, qu'en 2008, le poids des produits financiers était extrêmement important. Il n'a fait que chuter sur les exercices suivants. Là, nous constatons à nouveau une légère augmentation de ces produits. En 2011, nous avons pu observer un poids très important du Conseil Régional d'Ile-de-France, puisque nous avons pu constater 1,5 million d'euros de ressources en dehors de ce que le Conseil Régional peut financer au titre de la formation continue. Mais c'est lié à des opérations, notamment les opérations de premier équipement de la Maison des Langues. C'est une opération un peu exceptionnelle.

Sur les Conseils Généraux, l'augmentation est due à l'opération de restructuration de Torcy par le Conseil Général du 77.

Concernant les autres subventions ou les autres prestations, nous sommes à peu près au même niveau. Pour les autres subventions, il s'agit notamment de trouver des bourses de mobilité et d'autres subventions spécifiques – je pense notamment pour l'UFR de médecine à des subventions d'autres ministères. Concernant les autres prestations, il s'agit de l'ensemble des autres recettes qui sont liées à des produits liés aux restaurations – je pense à l'IUFM – ou à des locations de locaux ou autres formations, notamment produits de formations à l'international.

Nous avons donc constaté 800 000 euros d'augmentation de nos ressources propres.

Du côté des dépenses, nous avons constaté des dépenses à hauteur de 226 millions d'euros hors opérations internes. Quand on parle de dépenses, il s'agit des opérations pour lesquelles le service a été constaté entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011. Donc, services faits, mais services qui ne conduisent pas forcément à paiement au titre de l'exercice. Il faut bien dissocier la constatation de la dépense, c'est-à-dire la constatation du service fait (de la livraison du bien ou de la réalisation de la prestation de service). Mais pour autant, le paiement peut être effectué dans un autre exercice. Donc, là, c'est la constatation des services faits. Evidemment, le poids dans nos dépenses concerne essentiellement la masse salariale du personnel depuis que nous sommes passés aux responsabilités au 1^{er} janvier 2010. L'ensemble des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et personnels BIATSS sont maintenant intégrés dans le budget de l'UPEC. Donc, 74 % de notre budget (169 millions d'euros) sont des dépenses de masse salariale. Les dépenses de fonctionnement sont à hauteur 33 millions d'euros, soit 15 % de l'ensemble des dépenses.

Concernant les amortissements et les provisions, cette année, il y a encore une augmentation – nous le verrons tout à l'heure. Nous avons constaté 15 millions d'euros d'amortissement et de provisions – essentiellement d'amortissements – et notamment tous les amortissements liés à nos immeubles.

Pour ce qui est des investissements, nous avons constaté des acquisitions de matériels qui ont une certaine valeur (au-delà de 800 euros hors-taxes), à hauteur de 4 millions d'euros, ce qui représente 2 % de nos dépenses.

Enfin, il y a eu des travaux : 5 millions d'euros ont été constatés en 2011.

Si l'on regarde maintenant l'évolution par rapport à l'exercice précédent (l'exercice 2010), vous voyez que la masse salariale a évolué de 165 millions d'euros à 168 millions d'euros. En réalité, dans cette masse salariale, nous avons à la fois des dépenses relatives aux rémunérations principales qui, elles, n'ont augmenté que de 1,13 %, et nous avons également des rémunérations

accessoires, notamment des chargés de cours externes à l'établissement, où nous avons pu constater une augmentation de 20 % par rapport à 2010.

Sur le fonctionnement, nous sommes passés de 32,5 millions d'euros à 33,1 millions d'euros.

Concernant les amortissements, il y a une croissance importante du fait de la prise en compte – Philippe VERSCHEURE vous en reparlera plus en détail tout à l'heure – de la répartition par composants de nos bâtiments. Cela a donc conduit à des durées d'amortissement différentes selon les composants. Nous pouvons avoir des durées d'amortissement allant de 10 ans (par exemple, les aménagements intérieurs) à 50 ans pour tout ce qui est structure, gros œuvre.

Pour les investissements, ils sont très légèrement inférieurs à 2010 (3,8 millions d'euros).

Les travaux, quant à eux, sont en augmentation importante : 5 millions d'euros de travaux ont été constatés.

Si l'on regarde à présent le détail de notre masse salariale, puisque cela représente la part la plus importante, vous voyez que le poids de la masse salariale a augmenté de 2 %, hors crédits délégués au PRES – nous y reviendrons tout à l'heure – alors que notre budget, hors investissements et hors opérations internes, a augmenté de 4 %. En fait, le poids relatif de la masse salariale est en légère décroissance.

Si l'on réintroduit la part des crédits délégués au PRES concernant la rémunération des contractuels doctoraux, en réalité, la décroissance est beaucoup moins importante, évidemment.

Pour la masse salariale, il s'agit essentiellement des rémunérations principales de l'ensemble des personnels de l'UPEC pour 103 millions d'euros, des cotisations pour pensions civiles – là, vous voyez le poids important des cotisations retraites des fonctionnaires (44,7 millions d'euros) –, des autres cotisations sociales pour 20 millions d'euros et des prestations sociales (831 000 euros), c'est-à-dire essentiellement des œuvres sociales.

Notre masse salariale est assortie de ce que l'on appelle un plafond d'emplois et donc d'une consommation d'emplois.

On comptabilise notre consommation d'emplois en ETPT (Equivalents Temps Plein Travaillés), c'est-à-dire représente l'équivalent temps plein dans l'année de la consommation de notre emploi. Un emploi qui va être utilisé pendant 6 mois ne consommera donc qu'un demi-ETPT. De la même façon, quelqu'un qui est à 50 % de son temps consommera aussi un demi-ETPT.

Il faut savoir que cette consommation d'emplois est lue au travers de la paye. La réalité des effectifs

est donc légèrement supérieure à ce chiffre.

Dans ces 2 497 emplois, nous avons 74 emplois de contractuels doctoraux qui ont été délégués au PRES. Cela signifie que dans notre masse salariale, dans les 168 millions d'euros, on ne consomme pas l'intégralité des 2 497 mais uniquement 2 497 moins 74 emplois.

À présent, nous allons voir toutes nos rémunérations par population. Vous voyez que l'essentiel des rémunérations concerne les enseignants et les enseignants-chercheurs. Hors heures complémentaires, cela représente 110 millions d'euros. Pour les personnels BIATSS (personnels de bibliothèque, techniciens, ingénieurs, administratifs), cela représente environ 42 millions d'euros.

Pour les allocataires recherche, c'est la dernière année où on le lit, puisqu'ils ont été remplacés par les contractuels doctoraux, donc transférés au PRES.

Pour les contrats de recherche, nous avons constaté en 2011 1,64 million d'euros de rémunérations de contractuels financés sur des contrats de recherche et également des contrats spécifiques, dont les CAE, c'est-à-dire les contrats aidés, pour 300 000 euros.

Ces rémunérations-là consomment des emplois. En revanche, nous avons une partie de notre masse salariale qui ne consomme pas d'emplois. Il s'agit des rémunérations accessoires pour 13,9 millions dont le montant correspond aux cours complémentaires. Cela représentait en 2011 10,7 millions d'euros en montant brut auquel il faut rajouter éventuellement des charges quand il s'agit de personnels non titulaires. Il y a également les contrats étudiants : l'UPEC a recruté des contrats étudiants pour presque 1 million d'euros en 2011. Et ce type de rémunération ne consomme pas d'emplois.

Si l'on regarde à présent les dépenses d'investissement et leur évolution depuis 2009, c'est assez intéressant, car on s'aperçoit que les acquisitions de matériel de recherche à l'UPEC ont augmenté de 36 % depuis 2009. En revanche, le matériel hors recherche, c'est-à-dire le matériel pédagogique ou le matériel administratif, informatique, etc. a diminué de 36 %.

Nous votons une augmentation extrêmement importante sur les travaux et les dépenses immobilières : 73 % d'augmentation.

Ce qui est aussi intéressant à regarder, c'est le mode de financement de ces acquisitions. Sur le matériel de recherche, nous avons augmenté l'autofinancement, c'est-à-dire la part que l'UPEC finance pour l'acquisition du matériel en dehors des subventions spécifiques d'investissement que nous pouvons avoir : + 82 % pour le matériel de recherche, - 26 % d'autofinancement sur le

matériel hors recherche et presque 800 % d'augmentation pour les travaux et l'immobilier. Donc, on voit que l'UPEC arrive à financer de plus en plus par autofinancement ses acquisitions.

Evidemment, cela a une conséquence. À chaque fois que l'on acquiert du matériel sur autofinancement, cela suppose une charge d'amortissement selon les matériels qui peut aller de 5 % à 25 % de ces valeurs par exercice. Cela génère une charge de fonctionnement sur un certain nombre d'exercices.

Si nous regardons maintenant le taux d'exécution des prévisions budgétaires en 2011 par rapport au budget voté après DBM2, nous constatons que 98 % de nos prévisions définitives des dépenses de fonctionnement ont été exécutées en 2011 contre 97 % en 2010. Il y a donc eu une progression dans notre exécution de dépenses. 98 % en moyenne, c'est en réalité 99 % sur la masse de personnels et 95 % seulement sur la masse de fonctionnement.

Sur l'investissement, nous avons été moins bons. Nous avons exécuté 78 % seulement des prévisions définitives, mais c'est quand même en augmentation par rapport à 2010 où nous étions à 68 %. Du côté des recettes, il n'y a rien à dire : 100 % de nos prévisions ont été réalisées. En 2010, nous étions déjà à 100 % de nos prévisions.

Si nous regardons maintenant les taux d'exécution par activité, nous voyons que les dépenses de formation – il faut préciser que ce sont les dépenses totales, y compris la masse salariale qui a un poids très important dans le montant global et donc dans les pourcentages – ont été réalisées à 98 %, celles de recherche l'ont été à 97 %, celles de documentation l'ont été à 95 %, celles de l'immobilier l'ont été à 93 % – c'est non négligeable –, celles de pilotage l'ont été à 99 % et celles de la vie étudiante – c'est là où je pense que nous avons les marges de progrès les plus importantes – l'ont été à 78 %.

Si l'on identifie un peu nos dépenses par activité, nous avons une répartition de 211 millions d'euros hors amortissements et opérations internes. Donc, 52 % de nos dépenses sont des dépenses affectées directement aux formations ; 22 % pour la recherche ; 3 % pour la bibliothèque et la documentation ; 10 % pour l'immobilier ; 12 % pour le pilotage, c'est-à-dire toutes les dépenses de pilotage, donc en réalité toutes les dépenses communes formation et recherche ; 1 % pour la vie étudiante.

Voyons à présent l'évolution par rapport aux exercices antérieurs (2009, 2010 et 2011). Pour les dépenses de formation, nous avons une légère décroissance par rapport à 2010. En réalité, c'est le poids de la masse salariale qui est le plus important. En 2011, nous avons remis à jour dans

HARPEGE, c'est-à-dire le logiciel de gestion des personnels, l'activité de l'ensemble des agents. Cette mise à jour a permis de mieux approcher l'activité des personnels que l'on rémunère. Cela a conduit à une réduction de dépenses de l'activité de formation et à une augmentation au bénéfice de la recherche.

L'évolution sur les dépenses de documentation est très stable. Pour l'immobilier, nous avons constaté 22 millions, donc une forte croissance sur les dépenses immobilières.

Pour le pilotage, selon les années, c'est à peu près moyen à 25 millions d'euros.

Pour la vie étudiante, 3 millions, c'est relativement constant.

L'ensemble de ces opérations permet de déterminer le résultat de l'exercice 2011.

En 2011, vous voyez que les dépenses de fonctionnement ont été constatées à hauteur de 216 974 737 euros alors que les recettes de fonctionnement ont été constatées à hauteur de 221 295 704 euros. Plus de recettes que de dépenses, nous avons donc un résultat excédentaire de 4 320 967 euros.

La capacité d'autofinancement qui s'élève à 6,8 millions, intègre ce résultat excédentaire. Cette ressource nous permet de financer nos investissements. Nous avons d'autres recettes d'investissement, des subventions d'investissement, à hauteur de 1,9 million alors que nous avons eu des dépenses d'investissement à hauteur de 8 831 052 euros.

Donc, les recettes d'investissement plus la CAF moins les dépenses d'investissement, nous voyons que nous finançons pratiquement toutes nos dépenses d'investissement par ces recettes d'investissement, à l'exception d'un montant relativement minime, puisque nous n'avons diminué notre fonds de roulement que de 66 000 euros.

Pour mémoire, il faut savoir qu'au budget 2011, nous avons voté une prévision de prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 5,2 millions. En fait, nous n'avons pas réalisé tout l'investissement et notamment tous les travaux qui étaient prévus et nous n'avons donc pas prélevé autant que nous le supposions.

Nous avons un fonds de roulement à hauteur de 27 591 446 euros au 31 décembre 2010.

Notre variation du fonds de roulement, puisque nous le diminuons de 66 000 euros, va être constatée à hauteur de 27 525 442 euros. Il faut savoir qu'un jour de fonctionnement (donc hors investissements), représente 602 000 euros. En réalité, ce que nous allons prendre en compte, c'est le jour de fonctionnement des opérations uniquement décaissables, c'est-à-dire hors

amortissement. Cela représente 560 000 euros le jour de fonctionnement. Donc, évidemment, le fonds de roulement représente l'équivalent de 49 jours de fonctionnement. Pour juger de l'importance de ce fonds de roulement, il faut se replacer dans la perspective de l'ensemble de nos prévisions de travaux sur les années futures. Un fonds de roulement, c'est fait non seulement pour assurer une trésorerie – nous le verrons tout à l'heure –, mais également pour effectuer des opérations, notamment des travaux. Je crois que nous avons une programmation de travaux assez importante sur les années à venir.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Claude. Avez-vous des questions ?

M. CEGIELSKI.– J'ai une question générale sur le seuil de 800 euros pour que ce soit de l'investissement. Est-ce une décision UPEC ou est-ce une décision générale ?

Mme PASQUIER.– Non. C'est une décision réglementaire qui s'impose aux EPSCP.

Il faut savoir que dans d'autres types d'établissements publics, le seuil est à 500 euros. Pour les EPSCP, ce seuil a été porté à 800 euros hors taxes, en valeur unitaire. Cela signifie que nous pouvons toujours immobiliser en dessous de ce seuil, mais à partir de ce seuil, nous n'avons plus le choix.

Mme DE SUREMAIN.– J'ai deux questions brèves.

La première : pouvons-nous avoir le détail de la composition des dépenses de pilotage et la part des vacances ? Sont-elles prises en compte ? À quel moment apparaissent-elles ? Quel volume représentent-elles ?

Mme PASQUIER.– Les vacances, nous les avons vues.

M. CUESTA.– Les vacances enseignantes ?

Mme DE SUREMAIN.– Oui. À la différence des heures complémentaires.

Mme PASQUIER.– À l'intérieur des rémunérations accessoires, nous avons identifié 10 700 000 euros de rémunérations d'heures complémentaires des personnels internes ou de chargés de cours externes. La part réalisée par les enseignants de l'UPEC et la part réalisée par des enseignants externes ou des professionnels, c'est à peu près moitié/moitié. La part des personnels extérieurs est un peu plus importante que la part du personnel interne.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Cela consomme des emplois ?

Mme PASQUIER.– Non, c'est ce que je disais tout à l'heure. Cela ne consomme pas d'emplois. Il n'y a que la rémunération principale des personnels permanents qui consomment des emplois.

Mme DE SUREMAIN.– J'ai une question sur le détail de la composition des dépenses de pilotage.

Mme PASQUIER.– Je ne peux pas vous donner un détail. C'est l'ensemble des dépenses qui concourent à la fois à l'activité recherche et à l'activité formation. Il s'agit de la masse salariale, des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Pour la masse salariale, nous pouvons vous donner un exemple. Par exemple, les personnels, non seulement l'équipe de Direction mais également tous les Directeurs de composantes, ont un poids très important. Ils sont identifiés comme faisant du pilotage. Après, nous avons l'ensemble des services, que ce soit les services qui relèvent de la Direction générale des services mais aussi la communication. Vous avez aussi toutes les dépenses des personnels qui concourent à l'ensemble de l'activité, qu'elles soient de formation ou de recherche.

Mme DE SUREMAIN.– Dans ces dépenses de pilotage, y a-t-il des personnes qui sont mises à disposition éventuellement d'autres institutions ? Sont-elles comptabilisées dans ces dépenses de pilotage ou non ?

Mme PASQUIER.– Oui. Nous identifions en pilotage du système universitaire les personnes qui ont des décharges, notamment des décharges syndicales. Celles-ci ont été identifiées en pilotage externe de l'ensemble du système universitaire dirons-nous. Et il y a quelques personnes qui peuvent être mises à disposition.

M. CUESTA.– Ce sont les AERES, etc. C'est tout ce qui est hors Université.

Mme PASQUIER.– Cela fait partie de l'enquête dont je vous parlais tout à l'heure. Début 2011, nous avons demandé à chacune des composantes et à chacune des Directions d'identifier l'activité de leurs personnels, que ce soit les personnels enseignants, les enseignants-chercheurs ou les personnels administratifs et techniques.

M. CUESTA.– Pour compléter sur la somme de l'ensemble du pilotage, comme pour les autres destinations, nous avons mis la masse salariale dans ces montants. Pour aller vite, elle représente les trois-quarts de cette somme. C'est en fait de la masse salariale de personnels, quel que soit le niveau, soit interne, soit externe, puisque tout le pilotage du système universitaire est en dehors de l'UPEC, mais les trois-quarts sont de la masse salariale.

Mme PASQUIER.– Ce que je peux vous dire, c'est que le pilotage a représenté presque 20 millions d'euros en masse salariale, 5,3 millions d'euros en fonctionnement et 423 000 euros seulement en investissement. L'essentiel, c'est en fait de la masse salariale.

M. ARGOUD.– J'ai vu sur la première partie de l'exposé les recettes, notamment de formation continue, qui étaient en baisse sensible, de moins 400 000 euros de mémoire. Notre UFR est concernée, puisque nous avons une érosion progressive de la FC. Ce n'est pas surprenant nous concernant, parce que nous sommes beaucoup sur le secteur social et il dépend des subsides publics. Donc, en période de crise, évidemment, il y a un impact.

Je voulais savoir à l'échelle de l'Université si vous constatez cette diminution sur l'ensemble des secteurs professionnels ou pas ?

Mme PASQUIER.– Non, pas sur l'ensemble, sur certaines composantes seulement.

M. ARGOUD.– C'est plus particulièrement sur certains secteurs professionnels ?

Mme PASQUIER.– Oui.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Si j'ai bien compris, on retrouve le détail de ce que vous nous avez dit dans le compte financier 2011 ou cela n'a rien à voir ?

Mme PASQUIER.– Bien sûr, nous allons retrouver les mêmes éléments en termes de constatation de dépenses, de constatation de recettes et de résultats. Vous retrouverez les mêmes éléments dans le compte financier.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Nous allons parler en détail de ce document ou pas ?

M. CUESTA.– Il va y avoir une présentation du compte financier.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Parce que j'ai du mal à faire le lien entre les sommes annoncées là et celles annoncées dans ce document.

M. CUESTA.– Nous allons regarder la présentation de Philippe VERSCHEURE.

M. THAUVRON.– Je suis Président de la Commission des moyens. Ce type de question sur la masse salariale est revenu régulièrement lors de nos échanges. Il a été convenu que nous fassions un travail, au sein de la Commission des moyens, d'approfondissement et de présentation plus détaillée par destination de tout ce qui concerne la masse salariale, parce qu'il y a les salaires des fonctionnaires, des non-fonctionnaires, des contractuels, les heures complémentaires. L'idée est de faire un groupe de travail au sein de la Commission des moyens pour détailler tout cela et avoir plus de visibilité, ce qui va dans le sens des demandes de Catherine.

M. VERSCHEURE.– Je voudrais intervenir sur la présentation du compte financier. Il est possible que vous ne retrouviez pas les mêmes éléments pour deux raisons. Je ne sais pas quel document vous regardez, s'il s'agit de la balance éventuellement.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Non. Je regarde le développement des dépenses et des recettes budgétaires.

M. VERSCHEURE.– Sur le développement des dépenses et des recettes budgétaires, les données peuvent être identiques. Il faut voir sur quelle base on se situe: si l'on a pris en compte les prestations internes ou si les prestations internes ne sont pas prises en compte.

Sur le document, sur le cadre 2, développement des dépenses, les prestations internes sont prises en compte. Sur le premier document, le cadre 1, les charges et les produits sont constatés hors prestations internes. Donc, il peut y avoir certaines différences.

D'autre part, le compte financier est un compte financier qui est présenté par nature de compte.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Par exemple, il y a une ligne « personnels EPSCP ». Est-ce qu'il s'agit de ces personnes qui sont détachées ?

Mme PASQUIER.– C'est une subdivision du compte « frais de déplacement ». C'est le 625/61 certainement.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Oui, mais c'est énorme !

Mme PASQUIER.– Là, ce ne sont pas des dépenses de personnel. Il s'agit des dépenses de frais de déplacement des personnels de l'établissement. On subdivise les frais de déplacement des personnels de l'établissement, les frais de déplacement éventuellement d'étudiants ou les frais de déplacement des personnels extérieurs à l'établissement. Nous avons environ 4 500 ordres de mission en 2011. Ce sont les dépenses relatives à ces 4 500 ordres de mission.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Et la ligne 6575, « subventions reçues par EPSCP » ? Excusez-moi, mais je ne sais pas ce que signifie « EPSCP ».

Mme PASQUIER.– Il s'agit des subventions reversées éventuellement à d'autres organismes. En l'occurrence, il s'agit des subventions que nous avons reversées au PRES, notamment concernant les contractuels doctoraux.

M. VERSCHEURE.– Le sigle « EPSCP » signifie Etablissement Public Scientifique Culturel et Professionnel.

Mme PASQUIER.– C'est la forme juridique des universités.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Oui, mais du PRES aussi.

M. CUESTA.– Non, c'est un EPCS.

Mme PASQUIER.– Là, c'est ce que l'UPEC reverse au PRES sur ce compte.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Pourquoi est-ce marqué « reçues » ?

Mme PASQUIER.– Parce que nous recevons de l'Etat une dotation pour les contractuels doctoraux et nous la reversons au PRES, parce que nous avons délégué cette partie-là au PRES.

M. CUESTA.– Une dernière question avant de passer au compte financier.

M. THIARD.– Une question de précision sur les recettes totales qui augmentent de 3 % et les ressources propres également. Nous voyons que sur les ressources propres, il y a eu une augmentation qui a été assez importante des subventions collectivités territoriales liées notamment à des opérations bien particulières.

Est-ce que la subvention Etat a augmenté également de 3 % ou est-ce qu'elle est restée stable ? Nous pourrions faire le calcul avec les chiffres.

Mme PASQUIER.– De mémoire, c'est 1 % d'augmentation en 2011 par rapport à 2010.

M. LE PRESIDENT.– Nous allons passer à la présentation suivante.

(Projection de slides.)

M. VERSCHEURE.– Je me présente, Philippe VERSCHEURE et, à côté de moi, Pierre-François ALLIOUX, qui est le Commissaire aux Comptes de l'Université.

Je vais vous présenter le compte financier de l'exercice 2011 en quatre parties.

D'une part, je vais vous présenter les principaux faits caractéristiques qui ont émaillé l'exercice 2011. Ensuite, je ferai une présentation du bilan, du compte de résultat, en restant très simple sur le compte de résultat, car Claude PASQUIER en a tout dit, je crois. J'aurai du mal à compléter positivement ce qu'elle a présenté. Je vous ferai un petit résumé des principaux résultats de l'exercice en vous précisant que le plus souvent, j'essaie de vous présenter les données comparées à celles de 2009 et de 2010. Les chiffres sont présentés en milliers d'euros. Enfin, j'ai exclu de la présentation les prestations internes.

Ce que je voulais vous dire en préalable, c'est que le compte financier est composé de quatre documents. Deux documents sont obligatoires. Il s'agit du compte financier, qui est un document obligatoire imposé par la réglementation. De même sont imposés par la réglementation et ont été réalisés conjointement par moi-même et par le Commissaire aux Comptes les comptes annuels et l'annexe, qui sont parties prenantes du compte financier. Sont repris dans ces documents l'ensemble des données comptables par nature.

Ensuite, deux documents sont facultatifs. J'ai essayé de vous illustrer sur un petit Power Point quelques chiffres clés pour vous donner les grandes données de l'exercice. De même, la présentation qui est faite aujourd'hui est un document facultatif.

Les faits marquants de l'exercice

Je voudrais insister au préalable sur deux points essentiels qui ont émaillé l'exercice 2011. D'une part, l'exercice 2010 a été sanctionné par une certification des comptes par les Commissaires aux comptes assortie de quatre réserves. Ces réserves sont de quatre ordres. D'une part, vous avez des réserves relatives au patrimoine immobilier. L'une concernait la valeur des biens qui étaient inscrits au bilan, les Commissaires aux comptes mettant des réserves sur les modalités de détermination de la valeur des biens de France Domaine.

La deuxième réserve portait sur l'absence de comptabilisation par composants de l'actif immobilier, obligation qui est imposée aux opérateurs d'Etat par une instruction de 2006.

Autre élément de réserve : l'ampleur des opérations en recettes à classer ou en comptes créditeurs, opérations qui, selon les Commissaires aux comptes, n'avaient pas fait l'objet d'une analyse suffisante. Je rappelle que les recettes à classer et les comptes créditeurs regroupent l'ensemble des encaissements de l'exercice ou des exercices antérieurs qui n'ont pas été régularisés et pour lesquels aucune recette correspondante en classe 7 notamment n'a pu être identifiée ou n'a pas été émise.

La quatrième réserve des Commissaires aux comptes concernait l'absence de comptabilisation de passifs sociaux pour les congés non pris des personnels.

Nous avons, l'ensemble des services financiers et comptables et l'ensemble des services qui pouvaient avoir un impact sur ces éléments, travaillé au cœur de l'exercice 2011 pour essayer d'apporter des réponses à ces réserves et pour améliorer la qualité des comptes.

Le deuxième point sur lequel il convient d'insister, c'est bien sûr le changement de logiciel budgétaire et comptable et la migration vers SIFAC. Dans ma présentation, vous constaterez que ce changement de migration comptable a induit des retards dans la comptabilisation des opérations. Le passage à SIFAC était tellement important et lourd que, fatalement, des retards ont dû être constatés. C'est la raison pour laquelle les comptes sont présentés aussi tard cette année.

Un certain nombre d'opérations ont fait l'objet de régularisations en report à nouveau et non en résultat.

En effet, afin de satisfaire aux exigences de qualité comptable dans le cadre de la certification des comptes, il a été constaté un certain nombre de corrections sur l'exercice antérieur. Pour ne pas obérer le résultat d'opérations qui concernaient les exercices antérieurs, ces opérations ont été directement portées au bilan par le compte de report à nouveau.

En détail, les rectifications portent sur des sorties d'actifs qui étaient notamment liées à l'aménagement pour l'IUFM d'un site à Bobigny et de l'aménagement de locaux qui avaient été mis provisoirement à la disposition de l'IUFM dans le cadre de travaux qui ont été réalisés sur le site de Livry-Gargan. Ces bâtiments ont été mis à disposition de l'IUFM jusqu'en 2002 et n'avaient pas été sortis du bilan, d'où la nécessité de procéder à cette rectification.

Nous avons également procédé à un rattrapage d'amortissement à partir de la date de mise en service des biens immobilisés. L'an dernier, pour ceux qui étaient présents au Conseil d'Administration, nous avons présenté le fait que nous avons, pour l'ensemble du patrimoine immobilier, procédé aux rectifications d'amortissement à partir de la date de mise en service. Nous avons poursuivi l'opération en 2011 pour les autres immobilisations hors patrimoine immobilier.

Autres rectifications : l'évaluation des provisions afférant aux congés payés des personnels et le rattachement aux exercices antérieurs d'une créance à l'encontre d'un client, l'IUFP, au titre de la formation continue, créance qui n'avait pas été constatée au bilan de l'université.

Enfin, il a été procédé à un certain nombre de régularisations d'encaissements au titre de recettes à classer et de clients créditeurs afférant à des faits générateurs relatifs aux exercices antérieurs et pour lesquels aucune recette n'avait été émise ou n'avait été identifiée.

Ces rectifications sur l'exercice antérieur ont induit une diminution du compte de report à nouveau de 910 000 euros. Nous le verrons à la fin dans la présentation du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement, ces corrections ont eu un impact mécanique sur le montant du fonds de roulement qui a été augmenté et l'excédent en fonds de roulement qui a été diminué à due concurrence à hauteur de 1 041 000 euros.

Autres faits caractéristiques : la comptabilisation des actifs immobiliers par composants, demande forte des Commissaires aux comptes pour caler l'activité à la réglementation.

Cette obligation de constater les biens par composants résulte d'une instruction du 23 janvier 2006.

Les biens sont décomposés en composants. Vous avez dans le document relatif aux comptes

annuels, à la page 11, le détail des composants et les durées d'amortissement correspondantes, qui ont été votés à l'occasion du Conseil d'Administration du 4 novembre 2011.

Autre élément que j'évoquais tout à l'heure : la généralisation des calculs d'amortissement au *pro rata temporis*. Jusqu'en 2009, nous constatons les amortissements à partir du 1^{er} janvier qui suit la date de la mise en service du bien. Il a fallu mettre fin à ce mode de comptabilisation. Nous l'avons réalisée en deux temps. En 2010, nous avons procédé à la régularisation pour l'ensemble du patrimoine immobilier. Nous avons terminé cette opération en 2011 et rectifié les opérations pour que les amortissements démarrent à compter de la mise en service du bien.

Enfin, la comptabilisation des provisions sur passifs sociaux a été généralisée. À ce titre, il a été constaté des provisions au titre des droits à congés acquis pour les personnels, constatés sur un compte épargne-temps pour les parties monétisables et non-monétisables et au titre des droits à congés afférant à la période du 1^{er} septembre au 31 décembre pour l'ensemble des personnels titulaires et contractuels BIATOSS. La provision a été calculée sur la base d'un solde théorique de congés valorisé par rapport au montant du coût employeur.

De même, des provisions ont été constatées pour les heures complémentaires des personnels titulaires. Ces provisions ont été évaluées sur la base des charges prévisionnelles pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Enfin, il a fallu constater des provisions pour charges au titre de la revalorisation des plans de carrière des maîtres de conférences.

Le bilan

Avant de vous en donner le contenu, définissons ce qu'est un bilan. Le bilan, c'est une photographie du patrimoine de l'Université au 31 décembre de l'exercice.

Au bilan, on retrouve d'un côté l'actif et de l'autre côté le passif.

Qu'y a-t-il à l'actif d'un bilan ? Tout ce qui appartient à l'Université : les immobilisations, les stocks, les créances et la trésorerie. L'actif renseigne sur la façon dont sont utilisées les ressources de l'Université.

De l'autre côté du bilan, vous avez le passif qui renseigne sur l'origine des ressources qui ont permis de financer l'actif. Nous y retrouvons les capitaux propres ainsi que les dettes.

Au niveau de l'actif immobilisé, l'actif immobilisé, (immobilisations) est en quelque sorte l'outil de travail de l'Université. Il est constitué de trois éléments :

- les immobilisations incorporelles (à titre principal, les licences, les logiciels)
- les immobilisations corporelles, qui sont la masse la plus importante car elles comprennent tout le patrimoine immobilier de l'Université, mais y figurent également l'ensemble des équipements
- les immobilisations financières (essentiellement des cautions versées dans le cadre de locations immobilières).

Ces actifs sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. À défaut, s'agissant du patrimoine immobilier, ils sont comptabilisés à partir des valeurs d'évaluation qui ont été fournies par France Domaine.

Ces immobilisations font toutes l'objet d'amortissements.

L'actif est aussi constitué de créances que l'UPEC détient à l'encontre de l'extérieur et, bien sûr, de la trésorerie.

Au passif, nous avons tout ce qui constitue les ressources de l'Université. Nous y retrouvons les capitaux propres. À l'intérieur des capitaux propres, nous trouvons la valeur des biens qui ont été remis en dotation, les réserves qui sont constituées des résultats constatés au titre des exercices antérieurs, le report à nouveau, le résultat de l'exercice, les subventions d'investissement qui ne sont pas encore amorties et les provisions.

Figurent également au passif le montant des dettes ; ce sont principalement les dettes fiscales et sociales, les dettes fournisseurs et les dettes sur immobilisations.

C'est à partir du bilan que se mesurent le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Le montant du bilan de l'Université est arrêté au 31 décembre 2011 à la somme de 317 083 000 euros.

Le montant des immobilisations s'élève à la somme de 259 243 000 euros. Figurent dans les immobilisations, principalement des équipements et surtout l'ensemble du patrimoine immobilier.

Il faut savoir que sur la base des évaluations qui ont été faites par France Domaine, la valeur des terrains inscrits au bilan et mis à la disposition de l'UPEC a à sa disposition est de 55 958 000 euros. Celle des constructions représente une valeur de 185 683 000 euros.

Bien sûr, y figure le dernier bien qui a été mis à la disposition de l'UPEC, la Maison des Langues. Ce bien a été mis en service le 18 avril 2011. Il figure au bilan pour une valeur de 10 633 000 pour la construction et 920 000 euros pour les terrains.

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice, s'élève à la somme de 8 830 000 euros pour l'exercice 2011.

Les créances que l'Université détient à l'encontre de l'extérieur s'élèvent à la somme de 21 106 000 euros. Cette valeur progresse de manière significative par rapport à l'an dernier. C'est un phénomène purement conjoncturel, du fait de la comptabilisation tardive des flux en raison du passage à SIFAC. Le recouvrement de ces créances n'est intervenu qu'au titre de l'exercice 2011. La trésorerie s'élève à la somme de 36 733 000 euros dont 20 millions d'euros sont placés en bon du trésor au 31 décembre. Elle s'élevait à la somme de 29 078 000 au 31 décembre 2010.

Au passif, quelques données chiffrées : la valeur des biens remis en dotation est de 234 628 000 euros. Les réserves s'élèvent à 48 233 000 euros, les reports à nouveau correspondant aux corrections d'écritures sur exercices antérieurs s'élèvent à 11 540 000 euros. Enfin, le résultat de l'exercice est arrêté à la somme de 4 320 000 euros.

Sont maintenues également au bilan les subventions d'investissement qui n'ont pas encore été amorties pour un montant de 6 392 000 euros. Il faut savoir que le montant des subventions qui ont été versées à l'Université en 2011 s'élève à la somme de 1 921 000 euros. Figurent également au bilan, au passif, des provisions pour risques et charges au titre de litiges qui peuvent intervenir, mais surtout au titre des passifs sociaux. Le montant des provisions qui est inscrit au passif s'élève à la somme de 3 884 000 euros.

Pour mémoire, il est rappelé que les dépréciations de comptes clients figurent à l'actif en diminution des créances clients pour un montant de 850 000 euros.

Au passif figurent les dettes qui sont également en forte augmentation, en raison également de la migration à SIFAC.

Les dettes sur le personnel résultent pour l'essentiel, d'une part, de la mise en place du fait référentiel national d'équivalence horaire pour les enseignants qui a eu un impact mécanique sur la constitution des charges à payer et, d'autre part, d'un retard conjoncturel dans le paiement par certaines composantes d'heures complémentaires.

Autre phénomène conjoncturel : le paiement à la Sécurité sociale au début de l'exercice 2012 des sommes dues à la Sécurité sociale au titre des droits d'inscription 2011-2012. Pour mémoire, la somme due à la Sécurité sociale au titre des droits d'inscription 2010-2011 avait été versée à la fin de l'exercice 2010.

Figurent aussi au passif les acomptes et les recettes à classer au 31 décembre. Ces postes sont en diminution importante de plus de 30 % car ils ont fait l'objet d'une analyse complète de la part des services financiers et comptables.

Les comptes de résultat

Les charges de l'exercice s'élèvent à la somme de 216 976 000 euros. Elles s'élevaient à la somme de 209 219 000 euros en 2010. Elles s'élevaient, avant le passage aux compétences élargies, à la somme de 75 169 000 euros.

Les charges de personnels constituent la plus grande part de l'ensemble des charges. Elles s'élèvent (impôts et taxes comprises) à la somme de 168 563 000 euros. Elles sont globalement en légère augmentation par rapport à l'an dernier. La progression du montant des charges résulte de la prise en compte des charges de la masse salariale au titre du passage aux compétences élargies. Par ailleurs, les dotations aux amortissements ont fortement progressé sous l'effet mécanique de la mise en place des amortissements par composants.

Les produits s'élèvent à la somme de 221 296 000 euros. Ils étaient de 214 919 000 euros en 2010 et de 77 675 000 euros en 2009. Là encore, c'est l'effet du passage aux compétences élargies.

Les produits exceptionnels sont en forte augmentation et s'élèvent à la somme de 11 903 000 euros. L'ensemble des biens immobiliers qui sont constatés au bilan de l'Université le sont, non pas parce que l'Université en est propriétaire, mais parce qu'elle en assure le contrôle. Pour ces biens, l'ensemble des amortissements correspondants sont neutralisés à due concurrence par la constatation d'un produit exceptionnel.

Les principaux résultats

Le résultat est déterminé à partir du compte de résultat. Le compte de résultat, c'est le baromètre de l'activité de l'Université sur l'année civile. Il regroupe, d'une part, l'ensemble des enrichissements (ce sont les produits), l'ensemble des appauvrissements (ce sont les charges) au titre de l'activité courante hors investissements.

La comparaison des charges et des produits met en évidence le résultat de l'exercice. Les produits s'élèvent à la somme de 221 296 000 euros. Les charges s'élèvent à la somme de 216 975 000 euros. Par différence, le résultat qui s'élève à la somme de 4 321 000 euros.

A partir du résultat, nous pouvons déterminer la capacité d'autofinancement (la CAF). La capacité d'autofinancement sert à faire face aux besoins de financement, c'est-à-dire financer les

investissements, mais c'est aussi pourquoi pas le souci de vouloir abonder le fonds de roulement, ou encore rembourser les emprunts. L'Université doit se procurer des ressources.

Il y a deux types de ressources : les ressources externes et la ressource interne. Les ressources externes sont principalement pour l'Université les subventions d'investissement, la ressource interne est la capacité d'autofinancement.

La capacité d'autofinancement se calcule par différence entre l'ensemble des produits encaissables et l'ensemble des charges décaissables du compte de résultat. La capacité d'autofinancement s'élève à la somme de 6 813 000 euros.

Il s'agit du potentiel de l'Université à dégager de par son activité courante sur l'exercice une ressource qui, pourra permettre de financer les nouveaux investissements, de rembourser des emprunts, de rembourser des dettes ou d'abonder, le cas échéant, le fonds de roulement.

L'ensemble de ces ressources finance l'ensemble des acquisitions d'immobilisations de l'exercice, 8 845 000 euros.

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice sont supérieures aux ressources dont nous disposons. Il a donc été nécessaire d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer le reste de ces acquisitions et équilibrer le tableau de financement.

Le prélèvement sur fonds de roulement est tout à fait modéré. Il l'est d'autant plus que les corrections d'écritures sur exercices antérieurs ont générées une augmentation du fonds de roulement de 1 041 000 euros. En conséquence, l'impact sur le fonds de roulement de prélèvement est tout à fait mineur.

Tous ces résultats conduisent à la détermination du fonds de roulement.

Calculé à partir du bilan, le fonds de roulement est égal à la différence entre les capitaux propres et l'actif immobilisé. Le fonds de roulement évolue positivement. Il était de 23 814 000 euros au 31 décembre 2009 et de 26 650 000 euros au 31 décembre 2010. Après les corrections d'écritures sur les exercices antérieurs, le fonds de roulement a été porté à 27 591 000 euros, puis ramené à 27 525 000 euros au 31 décembre 2011, (soit moins 66 000 euros) après réalisation des opérations de l'exercice.

Le besoin en fonds de roulement : mesure les décalages qui existent entre l'encaissement des créances et le décaissement des dettes. Vous constatez que le besoin en fonds de roulement est

négatif. Donc, il n'y a pas de besoin en fonds de roulement mais un excédent en fonds de roulement. Cet excédent en fonds de roulement se rajoute au fonds de roulement de l'exercice.

L'excédent en fonds de roulement était de 5 918 000 euros en 2009. Il a été ramené à 2 528 000 euros en 2010, à 1 487 000 euros après correction en 2010 et il a été porté à 9 207 000 euros au 31 décembre 2011.

La différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement constitue la trésorerie de l'Université. Cette situation met en évidence l'équilibre de la structure financière. Vous voyez que la trésorerie est globalement en progression. Elle était de 29 956 000 euros en 2009, de 29 078 000 euros en 2010. Elle est passée à la somme de 36 733 000 euros.

La trésorerie, c'est quoi ? C'est la totalité du fonds de roulement auquel on ajoute l'excédent en fonds de roulement.

L'équilibre global est essentiel. La situation financière de l'UPEC est saine puisque cet équilibre financier est assuré.

Je ne voudrais pas terminer sans dire un mot sur le fonds de roulement. Il faut retenir que le fonds de roulement doit couvrir le besoin en fonds de roulement. Le cycle d'exploitation de l'UPEC, c'est-à-dire le montant des dettes moins les créances, est générateur d'un excédent de fonds de roulement et donc d'une trésorerie supplémentaire. L'excédent en fonds de roulement, en forte progression, apparaît très conséquent.

L'UPEC n'a pas besoin aujourd'hui de recourir à son fonds de roulement pour gérer sa trésorerie et financer son activité courante car les dettes sont importantes (31 165 000 euros) et les créances ne couvrent pas les dettes.

En conclusion, s'agissant de la situation financière de l'UPEC, retenons que le fonds de roulement est conséquent. Il n'y a pas de besoin en fonds de roulement. La trésorerie est en forte croissance. Donc, la situation financière de l'UPEC me paraît très saine au 31 décembre 2011.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord et après avoir écouté le Commissaire aux Comptes, de voter sur trois points :

- approuver le compte financier.
- arrêter les charges et produits hors prestations internes à la somme de 221 295 704,38 euros.

- affecter le résultat en augmentation du compte de réserves pour un montant de 4 320 966,77 euros.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Philippe.

Je vais maintenant passer la parole au Commissaire aux Comptes.

M. ALLIOUX.– Monsieur VERSCHEURE a dit la quasi-totalité, sauf l'opinion. Il m'a laissé la primeur d'exprimer l'opinion en tant que Commissaire aux Comptes, mais il est revenu sur les réserves. Donc, je serai assez rapide sur les réserves de l'année dernière, puisqu'elles vous ont été exprimées.

Je crois qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont rejoint le Conseil d'Administration dernièrement. Aussi, je souhaitais, dans le déroulement de mon exposé, rappeler un peu pourquoi nous sommes là et ce que nous faisons. Je pense que c'est important que vous soyez bien informés de notre mission pour qu'il n'y ait pas de malentendu sur les contours de notre intervention.

Mon exposé se fera en trois parties. Dans un premier temps, je rappellerai le contexte de notre intervention et son déroulement. Je ferai aussi un focus sur la structure de notre rapport d'opinion. Enfin, je présenterai l'opinion sur les comptes 2011.

Sur la partie « contexte », pourquoi sommes-nous là ? Nous sommes là puisque la loi, dans le cadre du passage au RCE, impose dorénavant la certification de vos comptes par un professionnel extérieur à l'établissement. Vous pourriez dire que c'est un contrôle de plus par rapport au contrôle que vous avez déjà à supporter en tant qu'établissement public. Je pense notamment à l'IAGNR et à la Cour des comptes. Mais vous verrez que c'est un contrôle de nature excessivement différente.

Comment avons-nous été choisis ? Nous avons été choisis à l'issue de la mise en œuvre d'un accord-cadre qui a été lancé par l'AMUE, qui a présélectionné six cabinets pour faciliter le choix des établissements. Nous sommes une profession avec 12 000 représentants. Donc, vous comprenez que lancer un marché où vous auriez pu avoir 50 réponses était un peu compliqué pour les établissements. Donc, l'accord-cadre est venu organiser un peu cette procédure. Donc, six cabinets ont été sélectionnés. À l'issue de cette phase de mise en concurrence, nous avons eu le plaisir d'être le cabinet retenu pour vous accompagner pendant 6 ans. C'est une mission qui a une durée qui est renouvelable, mais qui a une durée de six exercices et qui s'inscrit dans la durée. C'est important dans vos établissements, parce que, comme l'a très bien dit Philippe VERSCHEURE et

Madame PASQUIER, il y a un certain nombre de corrections qui sont logiques et qui étaient liées au point de l'histoire parfois de certains établissements, à un certain nombre de textes dont la mise en œuvre n'est pas toujours très simple et donc qui font que les corrections se font progressivement pour arriver – c'est l'objectif – à une certification sans aucune réserve.

Nous sommes en deuxième année de certification. Comme je l'ai dit, peut-être avec un mot qui n'est pas très joli, vous faites partie de la deuxième vague. Vos comptes ont été certifiés en 2010. 2011 est la deuxième année de certification.

Quel est l'objectif de la certification ? Nous ne reprenons pas l'ensemble des éléments comptabilisation. Tout à l'heure, j'ai entendu un chiffre de 30 000 opérations. Bien sûr, il est hors de question de vérifier 30 000 opérations. Nous travaillons donc sur la base de sondages afin de nous assurer que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives par rapport au référentiel applicable.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Le référentiel applicable, ce sont les instructions émises par la DGFIP, puisque les règles comptables propres aux établissements universitaires ou aux écoles sont consignées dans ce que l'on appelle l'instruction M93, qui sont complétées régulièrement d'instructions complémentaires. Nous apprécions notre certification par rapport à ce corps de textes.

Sur les événements particuliers, je crois que ce qu'il faut dire – je l'ai déjà dit –, c'est que notre mission étant en deuxième année, elle s'inscrit dans une levée progressive des réserves qui vous ont été présentées tout à l'heure. Nous attirons votre attention sur le fait que le résultat reste bénéficiaire, même s'il y a une légère baisse de ce dernier. C'est aussi un élément excessivement important, notamment par rapport à certains établissements qui ont pu, du fait de leur résultat, avoir deux années successives de pertes et donc une mise sous tutelle. C'est quand même très appréciable de voir que les résultats qui sont dégagés chaque année restent largement bénéficiaires.

Comment sommes-nous intervenus cette année ? Nous avons une mission permanente. « Mission permanente », cela ne veut pas dire que nous sommes en permanence dans l'établissement. Heureusement pour nous et pour vous d'ailleurs. Nous avons une collaboration intelligente mais qui nécessite quand même des travaux pour l'établissement.

Nous intervenons en plusieurs temps. Pour faire simple, nous sommes intervenus en trois temps cette année.

Il y a eu ce que l'on appelle un « pré-final » en novembre-décembre 2011. L'objectif était de voir comment un certain nombre de réserves allaient pouvoir être levées en fonction des travaux qu'avait menés l'établissement. C'était notamment sur l'approche par composants et l'évaluation des passifs sociaux qui n'étaient pas enregistrés.

Et nous avons fait une validation des comptes qui s'est déroulée principalement en mars, mais qui a continué jusqu'à il y a presque une semaine pour valider les états de synthèse, ce qui nous permet de présenter notre rapport d'opinion aujourd'hui.

Ce que l'on peut dire aussi, c'est que grâce à un texte très important sur la manière de comptabiliser les corrections d'erreurs qui dataient de décembre 2010, cela permet véritablement d'avoir des exercices comparables. En effet, lorsque les erreurs sont décelées et qu'elles se rapportent à l'exercice antérieur, elles ne viennent pas grever le résultat. Donc, le résultat qui vous est présenté n'est absolument pas perturbé par les corrections d'erreurs qui ont été passées au 1^{er} janvier 2011. C'est très important de le dire. Ce n'est pas un résultat qui est grevé ou amélioré par les corrections d'erreurs.

Sur la portée de l'opinion du Commissaire aux Comptes, je voudrais faire un petit rappel pour certains d'entre vous. Pour ceux qui étaient déjà présents l'année dernière, je m'en excuse. Mais pour ceux qui viennent de rejoindre le Conseil d'Administration, il me paraît important de bien différencier la nature de notre intervention par rapport à celle d'autres corps de contrôle.

Notre opinion porte sur une certification par rapport à un *corpus* de normes comptables qui vous est applicable. Il ne s'agit absolument pas de porter une opinion sur le budget ou la construction du budget. Il ne s'agit nullement de porter une opinion sur, si cela existait, des résultats par composantes. Ce n'est pas du tout cela le sujet de notre certification. Notre certification porte sur des comptes globaux. J'insiste sur le terme de « comptes globaux ». Tout ce qui est prestations internes, c'est-à-dire entre UFR, etc., ce n'est pas notre sujet. Notre sujet est de nous assurer que l'ensemble des passifs et l'ensemble des actifs sont correctement enregistrés, correctement évalués et que le résultat qui vous est présenté représente réellement l'activité de votre établissement.

Notre certification porte sur trois éléments. D'une part, le résultat qui vous a été longuement présenté. D'autre part, la situation financière qui vous a aussi été commentée, puisqu'elle trouve sa principale caractéristique par le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie. Enfin, le patrimoine, qui est l'actif du bilan. Cela a notamment donné lieu à un certain nombre de réserves l'année dernière sur lesquelles je vais revenir.

Notre rapport est d'une aridité rare comme j'ai coutume de le dire, parce qu'il est complètement normé. Nous sommes dans un cadre excessivement contraint, puisque le rapport est défini par des normes professionnelles qui sont issues de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Ce rapport est un rapport en trois parties : une introduction – qui n'est pas une partie –, l'opinion, la justification de l'opinion et les vérifications spécifiques.

C'est un rapport purement technique, c'est-à-dire qu'il est factuel. Lorsque l'on émet des réserves on doit, autant que faire se peut, les chiffrer. Parfois, on ne peut pas les chiffrer. On doit donner une information plus générale.

Nous avons trois possibilités. Soit nous ne pouvons pas certifier les comptes du tout. Donc, on exprime ce que j'appelle « la couleur noire », c'est-à-dire un refus de certifier. Cela n'a pas été le cas de l'année dernière. Sans vous dévoiler le résultat de cette année, on peut dire que cela ne sera pas non plus le cas cette année. C'est rarissime, mais cela peut arriver. Ce sont des cas où véritablement il y a tellement de zones d'ombre que l'accumulation de ces zones d'ombre fait que l'on n'est pas en mesure de certifier les comptes.

La deuxième option, c'est une certification sans réserve, ce que l'on appelle aussi une certification pure et simple. C'est un objectif. En règle générale, ce n'est pas atteint les premières années. Pour vous donner quelques statistiques qui sont très précises, sur la première vague, il y avait eu zéro établissement qui avait fait l'objet d'une certification pure et simple. Il y avait zéro établissement qui avait fait l'objet d'un refus de certifier aussi. La totalité était donc en certification assortie de réserves.

Aujourd'hui, sur la base des remontées qui ont été faites, tous les établissements n'ont pas tenu leur conseil. Donc, nous avons remonté et remonté à la DGFIP sur les établissements qui avaient tenu leur conseil. Il y a six établissements qui ont leurs comptes certifiés sans réserves. C'est excessivement mineur. Pour certains, c'est la troisième année de certification.

Certaines réserves sont purement techniques, communes à la plupart des universités. Je dirais que certaines réserves sont même exogènes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas liées à une situation propre à l'établissement. Je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

En sus de la présentation de ces réserves, nous pouvons recourir à des observations. Les observations, ce n'est absolument pas péjoratif. C'est quelque chose qui permet d'éclairer un peu le lecteur des comptes sur la manière dont ces derniers ont pu être produits. Il y a des options. La

comptabilité fait recours aussi à des estimations. Lorsqu'il y a des estimations importantes, on présente des observations pour simplement informer le lecteur des comptes qu'il y a eu une option particulièrement impactante pour la formation du résultat.

Je vais en venir à présent au résultat de la certification. J'ai peut-être été un peu long sur la partie contexte, mais je pense que c'était important.

Sur l'opinion 2010, très rapidement, Philippe nous a tout dit, sauf peut-être dans les réserves sur les immobilisations, qu'il y avait une réserve sur l'absence d'inventaire physique des immobilisations. C'est effectivement un point excessivement préoccupant en termes de certification, puisque les universités ont souvent des investissements très importants, notamment les universités avec d'importants départements scientifiques. C'est un sujet et peu d'universités ont pour l'instant mené ce travail d'inventaire. Les investissements ont été acquis pendant de longues années, mais l'inventaire n'ayant pas été réalisé, la difficulté est de pouvoir exprimer une opinion sur l'exhaustivité et sur la réalité de ce qu'il y a dans les comptes s'agissant des immobilisations.

J'en viens à l'opinion de 2011. Que s'est-il passé ? Sur cinq réserves, quatre disparaissent. Cela montre un travail excessivement fouillé qui a été fourni tant par les équipes de la Direction financière que par l'Agence comptable. Cela a permis de lever quatre réserves sur cinq. Dans l'ordre, la première était une réserve exogène. Ce n'était absolument pas le fait de l'Université. C'était le fait que France Domaine est un peu une boîte noire avec une information précise, bâtiment par bâtiment ou site par site, des valeurs. Mais le mode d'emploi ne nous avait pas été communiqué : la manière dont l'évaluation avait été faite (les hypothèses, les méthodes). Surtout, en termes d'évaluation, il y a un point excessivement important : de pouvoir corroborer l'évaluation par rapport à des valeurs de référence (valeur du terrain, etc.). Malheureusement, l'année dernière, au moment du conseil, nous avions peu d'informations.

Grâce à l'énergie déployée par l'Université et, à un degré moindre par nous – nous avons fait des demandes expresses, parce que c'est un sujet assez transverse au niveau de l'établissement –, l'établissement a pu obtenir un certain nombre d'informations qui nous permettent non pas de lever toutes les zones d'ombre, mais qui font que nous avons suffisamment d'éléments maintenant pour nous permettre de lever cette réserve. C'est un point très important. Donc, il n'y a plus de réserve sur la justification des hypothèses et des méthodes retenues par France Domaine pour l'évaluation du patrimoine qui a été mis à votre disposition.

La deuxième réserve portait sur la décomposition des immobilisations. Là, ce sont les ensembles

immobiliers. Le travail a été fait. Donc, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Nous avons pu lever notre réserve.

La troisième réserve était une réserve très importante. Comme l'a dit Philippe VERSCHEURE, il y avait dans vos comptes l'année dernière des « comptes d'attente ». Nous allons les appeler ainsi. Ce sont des recettes à classer qui n'avaient pas pu être analysées. C'est un travail excessivement difficile et long. L'analyse a pu être faite. D'ailleurs, il y avait environ 700 000 euros de mémoire de recettes qui ont été reclassées en report à nouveau, qui ne sont pas passées dans votre résultat de cette année. Pour illustrer ce que je disais tout à l'heure, ces 700 000 euros qui auraient dû passer en résultat les années antérieures ont été passés en report à nouveau et ne sont pas venus améliorer le résultat de cette année. Maintenant, l'analyse est faite, il n'y a plus de sujet et nous avons pu lever la réserve.

La quatrième réserve qui a pu être levée, c'est l'estimation des engagements sociaux sur le personnel BIATOSS, ce que l'on appelle aussi « les droits à congés ». Cela a fait l'objet d'échanges très importants entre les différents établissements. Il y a un texte qui est sorti au dernier moment par le conseil de normalisation des comptes publics qui dorénavant impose aux établissements la comptabilisation de ce type de provisions. Je dirais d'ailleurs que l'établissement a choisi d'anticiper le texte, puisque le texte n'est applicable que l'année prochaine, 2013. Cela nous a permis de lever aussi cette réserve.

Que reste-t-il ? Il reste une réserve qui n'est pas la plus simple, puisque c'est l'inventaire physique. L'inventaire physique, c'est une opération lourde. En outre, c'est une opération qui doit permettre non pas simplement d'initialiser le patrimoine mais qui doit permettre de mettre en place des procédures qui permettent de suivre les retraits aussi. C'est quand même une opération lourde et coûteuse. Il ne s'agit pas tous les 3 ans de refaire cette opération. C'est un recalage avec la mise en place de procédures qui permettent à l'établissement d'avoir véritablement un bon suivi de ses immobilisations. Là, on parle essentiellement du matériel scientifique. Sur le matériel pédagogique, on a moins d'inquiétudes du fait que les retraits ont été faits normalement. S'ils n'ont pas été faits, normalement, l'amortissement est total. Donc, cela n'aura pas d'impact significatif. Mais c'est le matériel scientifique qui est effectivement le point le plus important.

Il nous reste cette réserve qui devrait pouvoir être levée, nous l'espérons, à court terme afin que l'établissement puisse rejoindre non pas la cohorte, puisqu'ils sont en nombre relativement limité encore actuellement, mais les établissements qui sont certifiés sans réserve.

Nous avons une vision très positive de la manière dont l'établissement a pris à bras-le-corps la certification, puisque dès la deuxième année, il ne reste plus qu'une seule réserve.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

M. ISRAEL.– Je voudrais d'abord poser une question assez formelle. Est-ce que le rapport a été distribué ?

M. ALLIOUX.– Le rapport du Commissaire aux Comptes est signé aujourd'hui. Je le signe après l'approbation des comptes.

M. ISRAEL.– Je n'ai pas demandé s'il était signé. J'ai demandé s'il était distribué.

M. LE PRESIDENT.– Non. Il n'a pas été distribué, puisqu'on le distribue après qu'on l'ait signé.

M. ISRAEL.– Nous l'aurons donc après. Je demande que l'année prochaine nous l'ayons avant.

M. LE PRESIDENT.– Vous aurez un projet.

M. ISRAEL.– C'est la règle en la matière.

M. LE PRESIDENT.– L'idée est aussi de ne pas dévoiler les éléments. Si la distribution doit se faire, elle doit se faire juste au moment ou juste après.

M. ISRAEL.– Je vous demande pardon, cher Président. La règle, c'est que les membres du Conseil aient l'information. Après, il peut y avoir une discussion puis il y a la signature. Si on veut la faire après, pourquoi pas, mais comme c'est un contrôle externe et que ce n'est pas un contrôle interne, il y a un avis donné au Conseil d'Administration.

La question que je vais poser ensuite va étayer cet exemple-là, qui est assez révélateur.

Cette intervention d'un professionnel libéral extérieur, donc ayant un statut privé, dans l'examen de comptes publics est une évolution assez caractéristique. Il ne m'appartient pas ici de donner mon opinion, mais de souligner cette évolution en mettant en évidence le fait que cela devrait apporter – cela a déjà apporté par l'exposé que vous avez fait – un éclairage différent. Je ne peux pas laisser passer sans le souligner, compte tenu de ce que je répète depuis des années, que les composantes sont des composantes, puisque je parle ici comme Doyen de la faculté de droit. Les composantes sont une partie de l'Université ayant un statut légal. L'exemple donné sur des immobilisations montre bien que ce statut est préservé par la comptabilité. C'est une observation que nous faisons généralement. Il y a la comptabilité, il y a les règles de droit et, au croisement, il y a la réalité de ce que les uns et les autres doivent faire. Donc, je salue cette remise en ordre d'un aspect assez constructif pour l'avenir de l'Université. Si cette Université et d'autres ont un avenir, ce sera par les

efforts qui sont faits par les composantes pour renforcer leur potentiel dans l'enseignement et dans la recherche.

La dernière question est un peu plus large et je concevrai bien qu'elle ne fasse pas l'objet d'une réponse complète. Mais, simplement, pour éclairer complètement la mission qui est la vôtre, Monsieur le Commissaire aux Comptes, je souhaiterais que vous nous donniez un ou deux exemples caractéristiques non pas de l'intérêt de la mission que j'ai souligné précédemment, mais de la manière dont cette mission traduit, exprime, une sorte de rapprochement entre la comptabilité publique et la comptabilité privée sur un ou deux exemples caractéristiques. C'est vrai que certains ici sont habitués ou connaissent les deux approches. Notamment chez les juristes, on a l'habitude de traiter et d'expliquer à nos étudiants ce qu'est une comptabilité publique et ce qu'est une comptabilité privée. Ce sont des règles de droit. Ce ne sont pas des règles sorties d'ailleurs. C'est du droit comptable des finances publiques. Donc, on est tout à fait dans ce champ-là. Mais je voudrais plutôt des exemples concrets qui marquent l'intérêt de ce rapprochement public/privé ou, sans que ce soit vraiment un intérêt, simplement donner quelques exemples pour illustrer, puisque vous, vous êtes parfaitement au carrefour de ces deux comptabilités maintenant.

M. ALLIOUX.– Je vais vous faire une réponse qui sera bien sûr incomplète, puisque vous l'avez dit.

Je crois qu'il y a deux pistes de réflexion. Déjà, il faut savoir que les référentiels de comptabilité publique et de comptabilité privée... Je vais bien faire la part des choses. Vous avez dans la comptabilité publique deux branches. Tout d'abord, vous avez la comptabilité de l'Etat. Les normes comptables de l'Etat sont quelque chose de complètement particulier. Je vais vous donner un exemple : l'Etat n'amortit pas ses immeubles. À partir du moment où ce sont ce que l'on appelle des immeubles non spécifiques – la quasi-totalité des immeubles de l'Etat sont dits « non-spécifiques » –, l'Etat n'amortit pas. Donc, il n'y a pas de charges d'amortissement dans les comptes de résultat de l'Etat, qui est audité par la Cour des comptes.

Sur le volet des opérateurs de l'État, qui n'ont donc pas les mêmes référentiels comptables de l'Etat, en tant qu'opérateurs de l'Etat, vous avez des règles comptables qui, elles, convergent progressivement avec encore de très fortes distorsions. Mais, de manière générale, on a quand même une certaine convergence. Notamment, il y a quelque chose de très frappant qui est le principe des droits constatés. Le principe des droits constatés en comptabilité privée, c'est que la comptabilité est une comptabilité dite « d'engagement ». On comptabilise tous les événements qui engagent l'entreprise ou l'établissement. Il y a un prestataire qui est venu faire une prestation. Si la

prestation est réalisée aux deux tiers, dans les charges de l'établissement, il y aura une comptabilisation des deux tiers de la charge qui est réalisée. Ce n'était absolument pas le cas il y a quelques années où l'on avait une compta de caisse. En gros, les produits étaient les produits encaissés et les dépenses étaient les dépenses décaissées. Donc, vous imaginez toutes les manipulations qu'il pouvait y avoir. À partir du moment où l'on arrêta les paiements, on dégagait des résultats qui étaient des faux résultats car, finalement, il y avait un certain nombre d'événements financiers qui n'étaient pas dans les comptes. Cela, c'est un peu loin derrière nous maintenant. Dans les établissements, chez les opérateurs, ils se doivent d'appliquer les droits constatés tant pour les produits que pour les charges. D'ailleurs, cela a donné lieu à un certain nombre de corrections. Dans les fameuses corrections qui ont été apportées, il y a l'application du principe des droits constatés.

Maintenant, sur les divergences, il y en a une énorme qui me paraît excessivement saine et je crois que la position qui a été retenue est excessivement bonne : c'est la comptabilisation de ce que l'on appelle le « patrimoine immobilier ». Normalement, le patrimoine est une notion de propriété. On enregistre que quand on est propriétaire. Non. Chez un opérateur de l'Etat, on enregistre quand l'Etat a mis à disposition ou quand les collectivités territoriales locales ont mis à disposition. Cela signifie que dans le bilan d'un opérateur, on a un patrimoine très important.

Pourquoi est-ce intéressant ? C'est intéressant dans une perspective d'une part de mesurer le poids des amortissements. Même si, comme l'a dit Philippe VERSCHEURE tout à l'heure, la part des amortissements relative au patrimoine mis à disposition est neutralisée par la constatation d'un produit exceptionnel, il n'empêche que dans votre compte de résultat, il y a la mesure de l'effort qu'il faut mettre en œuvre pour renouveler à terme tout ce patrimoine. C'est excessivement important, je pense. Je ne vais pas parler de dévolution patrimoniale, parce que je ne connais pas la position de l'établissement, mais c'est quelque chose d'important. On se met vraiment en position de bien mesurer cet effort. Cela a une vertu pédagogique forte. Et je pense qu'à partir du moment où l'on inscrit le patrimoine dans ses comptes, je ne vais pas dire qu'on le gère mieux, mais on le suit de manière peut-être plus attentive. C'est un point important.

J'ai pris cet exemple-là, parce que c'est un exemple excessivement important et qui est diamétralement opposé avec ce que fait le référentiel actuel du compte de l'Etat parce qu'il n'amortit pas. Donc, on n'a pas cet effort dans les comptes de l'Etat.

Il y avait aussi une question sur les apports de notre mission. Je crois qu'il y a vraiment – j'ai eu

l'occasion de le dire à Monsieur le Président – deux temps dans notre mission et on rentre dans le deuxième temps. Le premier temps, c'était de remettre ces comptes non pas d'équerre parce qu'il n'y avait quand même pas une déshérence – je ne voudrais pas donner cette impression –, mais il y avait un certain nombre de corrections à faire qui étaient assez transverses dans vos établissements. L'essentiel est fait, puisqu'il ne reste plus qu'une seule réserve. Le deuxième temps, c'est de recevoir avec l'établissement les procédures pour les améliorer. C'est notre rôle de faire des recommandations. On ne peut pas s'immiscer dans la gestion. En revanche, on peut faire des recommandations pour améliorer un peu le *process*, le *process* au niveau de la production des comptes. Ce n'est pas l'accueil des étudiants. Notre sujet est très cerné. Mais c'est important parce qu'il va y avoir des nouvelles contraintes qui vont être l'accélération de la production des comptes. Nous sommes le 22 juin aujourd'hui. L'année prochaine, ils ne vous seront pas présentés le 22 juin, mais autour du 30 avril dirons-nous, réglementairement. L'objectif affiché par Bercy, c'est que nous arrivions au 31 mars assez rapidement, voire au 28 février. Cela veut dire qu'il va falloir mettre en place ou renforcer – il y a déjà des procédures existantes – les procédures pour arriver à ce *challenge* qui est quand même intéressant, parce que cela vous permet aussi d'avoir une information qui est un peu moins décalée. On dit toujours que les comptables, ce n'est pas que du passé. Là, on parlera un peu moins du passé et peut-être un peu plus de l'avenir. Je ne sais pas si j'ai répondu totalement à votre question.

M. LE PRESIDENT.– Nous avons un CA qui est encore assez long. Je vais prendre encore deux questions.

M. THAUVRON.– Ce n'est pas une question mais une remarque concernant la question de Monsieur le Doyen. Il y a peut-être eu une mauvaise compréhension que nous avons aussi rencontrée lors de la Commission des moyens. Il ne faut pas confondre comptabilité par composants et comptabilité des composantes. L'audit porte sur l'ensemble de l'Université, y compris les composantes. Monsieur le Commissaire aux Comptes parlait de la comptabilité par composants, c'est-à-dire que dans un bâtiment comme celui-ci, avant, on l'amortissait sur 35 ans, point final. Aujourd'hui, le fait d'avoir une obligation de comptabilisation par composants signifie que l'on doit décomposer l'immeuble en différents éléments. Les ascenseurs seront peut-être amortis sur 20 ans, les peintures sur 10 ans et le bâtiment sur 50 ans. C'est de cela dont Monsieur le Commissaire aux Comptes parle.

M. ISRAEL.– Utile mise au point ! Merci.

Mme MILLOT.– Je voudrais revenir sur la réserve qui porte sur l'absence d'un inventaire physique sur les biens immobiliers. Monsieur le Commissaire aux Comptes nous a dit qu'il espérait que dans un futur relativement proche il pourrait parvenir à lever cette réserve. J'ai bien compris que c'était une procédure longue et coûteuse. Je suppose que vous avez réfléchi un peu à la procédure. Pourrait-on avoir quelques indications pour savoir quand cela va commencer et quelle forme cela va prendre ? Je pense qu'en tant que Doyen d'une composante scientifique, je vais peut-être être concernée.

M. LE PRESIDENT.– Nous n'allons pas pouvoir lever cette requête aussi rapidement que cela. C'est quand même un travail assez long. Je pense que tout le monde considère que c'est probablement au moins une année de travail. Il faut que l'on puisse l'organiser et la structurer. Je pense pouvoir vous dire qu'il m'étonnerait que l'année prochaine on ait totalement levé cette contrainte. Je pense que l'objectif est plutôt de le faire sur l'exercice 2013 mais pour l'année 2014. Il faut être aussi raisonnable. Mais nous pouvons considérer quand même que nous allons prendre le dossier à bras-le-corps. Nous allons essayer de le faire le plus vite, mais aussi – Monsieur le Commissaire aux Comptes l'a bien exprimé – le faire bien. Il n'est pas question une fois que ce sera fait de devoir y retourner d'ici 2 ans. Quelque part, ce que nous voulons, c'est faire le travail et faire en sorte que l'on puisse avoir secondairement une perspective pour pouvoir être plus au clair de la manière dont il évolue de façon à pouvoir regagner après en temps et faire en sorte que l'on puisse véritablement savoir où sont nos comptes plus au 30 avril puis au 31 mars et après, cela pourrait être le 28 février. Cela va faire partie des choses qu'il va falloir que l'on structure.

Je tenais à vous remercier. Maintenant, il faut passer au vote, puisque c'est un acte important de la vie du Conseil d'Administration.

Mme FOURES.– Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de Madame RICHARD et de Monsieur LAFOND. Monsieur CUESTA, vous avez la procuration de Madame BELLANCOURT et de Monsieur GUARINO. Monsieur GIRAL, vous avez la procuration de Madame PIERRE et de Monsieur SERNE. Madame OLLIVIER-YANIV, vous avez la procuration de Monsieur MORET. Monsieur JAGOUEDEL, vous avez la procuration de Madame GOLDSTEIN. Monsieur FALL, vous avez la procuration de Mademoiselle GIL.

M. LE PRESIDENT.– Nous pouvons passer au vote. Nous faisons trois votes.

Le premier vote porte sur l'approbation du compte financier.

(Monsieur le Président soumet la proposition d'approbation du compte financier au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité (19 membres présents et 9 membres représentés).

Le second vote est pour arrêter les charges et les produits hors prestations internes à la somme de 221 295 704,38 euros.

(Monsieur le Président soumet la proposition d'arrêter les charges et les produits hors prestations internes à la somme de 221 295 704,38 euros au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité (19 membres présents et 9 membres représentés).

Le dernier vote est pour affecter le résultat en augmentation du compte de réserves pour un montant de 4 320 966,77 euros.

(Monsieur le Président soumet la proposition d'affecter le résultat en augmentation du compte de réserves pour un montant de 4 320 966,77 euros au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité (19 membres présents et 9 membres représentés).

Merci.

Il y avait un certain nombre de personnes au dernier rang qui étaient là pour assister à cette présentation. Je voulais aussi les remercier, puisque bon nombre de réserves qui ont été levées sont en grande partie liées à ces personnes. Je voulais les remercier au nom du Conseil d'Administration.

(Applaudissements.)

Pendant que je suis dans les petites choses comme cela, je voulais aussi indiquer que nous avons changé de Directeur d'IUT. Je voulais accueillir Laurent GADESSAUD, qui succède comme Directeur de l'IUT de Créteil-Vitry à Christian CUESTA.

1.2. Décision budgétaire modificative n° 1 – Budget 2012

Mme PASQUIER.– Le budget initial 2012 avait été voté par le précédent Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2011 à hauteur de 247 371 477 euros.

Ce que nous vous proposons, c'est d'apporter une première modification du montant de ce budget en le majorant de 6 932 591 euros, soit une augmentation de 2,7 %, ce qui portera ce budget modifié à un montant de 254 304 068 euros. C'est le premier ajustement de ce budget.

En règle générale, nous procédons à deux modifications dans l'exercice du budget initial. Nous nous retrouverons très certainement en principe début novembre pour une deuxième et dernière modification de ce budget.

Dans cette décision budgétaire modificative, nous avons ajusté les dotations aux composantes, notamment des dotations qui ont déjà été actées par le Conseil scientifique pour des crédits complémentaires pour les équipes de recherche, que ce soit des crédits concernant les équipes, donc pour les réévaluations de certaines équipes, ou bien des compléments des crédits alloués au budget initial et également un certain nombre d'éléments liés à une politique scientifique, que ce soit des aides pour des colloques, des publications, des traductions, etc.

Par ailleurs, le Conseil scientifique a voté un certain nombre d'aides pour des projets qui sont des projets interdisciplinaires et donc qui relèvent de plusieurs équipes de recherche. Ces projets seront gérés directement par la Direction de la recherche. Ils ne sont pas délégués aux composantes dans la mesure où ils concernent diverses équipes de recherche pas forcément dans la même UFR de rattachement.

En outre, nous avons alloué des compléments de dotations sur des projets spécifiques ou innovants proposés et demandés par des composantes à hauteur de 420 000 euros. Il y a également des dotations complémentaires aux investissements à hauteur d'un peu moins de 500 000 euros (486 000 euros).

Par ailleurs, nous traduisons un ajustement des prévisions des ressources propres. Par rapport au budget initial 2012, on ajuste ces prévisions de ressources à hauteur de 2,7 millions d'euros. Vous voyez que l'essentiel de la modification en réalité concerne une augmentation de la prévision des recettes liées aux contrats de recherche, 2,9 millions supplémentaires. Il s'agit d'une opération. L'ANRS va déléguer des crédits à l'UPEC pour la gestion du programme « Vaccin contre le Sida ». Ce sont des crédits qui seront ensuite délégués auprès de 14 équipes de recherche, que ce soit des équipes de l'UPEC ou d'autres universités et organismes.

L'essentiel de notre modification de cette DBM1 concerne l'introduction de cette opération très spécifique liée au LABEX VRI à hauteur de 2,9 millions.

Pour le reste, il y a des ajustements relativement peu importants. On peut quand même remarquer une réduction des subventions attendues des collectivités et organismes au titre d'un des DIM (Domaine d'Intérêt Majeur). Ce sont des équipements lourds qui sont financés par la région pour les équipes de recherche. Nous avons donc trois DIM qui ont été prévus sur 2012 : un concernant l'IMRB, un autre le LISA et un autre le CREET. S'agissant de l'opération du CREET, en réalité, ce DIM est reporté sur 2013. C'est simplement un changement d'exercice.

Si l'on regarde maintenant nos prévisions de ressources propres après DBM1 mais au regard de la réalisation 2011, on s'aperçoit que l'on a une augmentation prévisible de 3,6 millions d'euros de nos prévisions de ressources propres et on retrouve évidemment notre augmentation au regard des contrats de recherche.

Pour le reste, il y a des ajustements en plus ou en moins mais quand même d'importance relative.

Si l'on regarde nos ressources après DBM1 2012, les subventions de l'Etat progressent : on passe de 182 millions d'euros à 184,4 millions d'euros. En réalité, l'essentiel de l'augmentation provient des dotations de masse salariale et notamment de l'augmentation du taux de cotisations de pensions civiles.

Nos ressources propres sont en plus forte progression relative : on passe de 28,4 à 32 millions d'euros.

Evidemment, si l'on a des ressources complémentaires, on va avoir également des prévisions de dépenses complémentaires. Concernant les dépenses de formation : un peu moins d'1 million d'euros (0,9 million d'euros). La recherche, nous l'avons vue : 2,5 millions d'euros complémentaires en dépenses. La documentation : 100 000 euros. L'immobilier : 1 200 000 euros supplémentaires. Le pilotage : 700 000 euros par rapport au budget initial.

Par rapport à la constatation 2011, vous voyez que les dépenses de formation augmentent et qu'elles vont passer de 107,6 à 109,3 millions d'euros. La recherche est en très forte progression, puisque l'on passe de 47 millions d'euros à 52,5. La documentation est en légère augmentation. L'immobilier connaît une forte progression, puisque l'on passerait à 25 millions d'euros. Pour le pilotage, nous passerions de 25,3 à 26,4 millions d'euros. Pour la vie étudiante, il y aurait une augmentation jusqu'à 3 millions d'euros.

Regardons maintenant l'évolution de nos dépenses, donc les ajustements cette fois par nature. La masse fonctionnement va augmenter de 2,7 millions d'euros. C'est vraiment lié aux activités recherche. Les charges d'amortissement et de provisions augmentent de 1,5 million d'euros.

Maintenant, on s'ajuste sur la constatation 2011 au regard notamment des amortissements sur nos bâtiments immobiliers. Les investissements vont progresser à hauteur de 1,7 million d'euros. Pour l'essentiel, il s'agit en fait de travaux (1,2 million d'euros sur 1,7). Et la masse personnelle augmente de 1,1 million d'euros. Il s'agit d'une augmentation qui est liée aux prévisions de rémunérations accessoires, pas du tout en ce qui concerne la rémunération des personnels permanents.

Cela permettrait de voir le changement de la photographie de nos dépenses par masse après DBM1 2012. 71 % de ces dépenses concerneraient la masse personnelle que l'on arrêterait à 170,5 millions d'euros, la masse fonctionnement à hauteur de 38,6 millions d'euros, les amortissements à hauteur 16,1 millions d'euros et les investissements et travaux à hauteur de 13,5 millions d'euros.

En réalité, le vote de cette décision budgétaire modificative est un vote du montant global de l'augmentation des dépenses mais également le montant que l'on va arrêter par masse. Vous allez voter en réalité cette masse-là qui sera limitative, la masse fonctionnement, qui intègre l'amortissement et qui sera également limitative et la masse investissements et travaux arrêtée à 13,5 millions d'euros. Si l'on veut dépenser au-delà de ces crédits, il faudra effectivement revenir vers vous pour proposer une augmentation de ces masses.

L'évolution de la masse personnelle par rapport à la constatation des dépenses 2011 : on passe de 168,6 à 170,5 millions d'euros. Le fonctionnement : forte augmentation de 33,1 à 38,6 millions d'euros. L'amortissement également : 15,3 à 16,1 millions d'euros. Et surtout les investissements et travaux, et spécialement les travaux : 13,5 millions d'euros. Donc, 53 % d'augmentation sur ce dernier point.

L'incidence de ces mouvements dans notre budget, et notamment par rapport à l'équilibre prévisible final de l'année 2012 : on arrêterait nos charges de fonctionnement à hauteur de 240 806 597 euros et nos ressources de fonctionnement à même hauteur. En prévision, cela prévoit un résultat prévisionnel à 0. Donc, ni excédent, ni déficit prévu.

Le calcul de la capacité d'autofinancement qui est générée par nos dotations aux amortissements, (hors neutralisée) à hauteur de 3 367 004 euros, nous permet une recette d'investissement au-delà des subventions d'investissement qui sont fléchées par le ministère, le Conseil Régional d'Ile-de-France ou les Conseils Généraux sur des opérations précises prévues à hauteur de 3 959 172 euros cette année. Vous voyez que c'est un montant important. En 2011, nous étions à hauteur

d'1,9 million seulement. Et les dépenses prévisibles d'investissement sont à hauteur de 13 497 471 euros.

Vous voyez que ces recettes d'investissement ne couvrent pas nos dépenses d'investissement. Donc, nous vous proposons une prévision de prélèvement sur notre fonds de roulement à hauteur de 6 millions d'euros pour financer nos investissements.

Le fonds de roulement tel qu'il a été arrêté tout à l'heure s'élevait à 27 525 441 euros. Si l'on réalise ce prélèvement de 6 millions, le niveau de notre fonds de roulement à la clôture de l'exercice 2012 devrait s'élever à 21 354 146 euros sous réserve que l'on réalise non seulement 100 % de nos prévisions de recettes, mais également 100 % de nos prévisions de dépenses.

La valeur du jour de fonctionnement tel qu'on la prévoit sur l'exercice 2012 pour les dépenses décaissables s'élève à 580 796 euros par jour de fonctionnement. Donc, le fonds de roulement représentera, sous réserve d'une exécution des dépenses et des recettes à due concurrence, à hauteur de 37 jours de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT.– Avez-vous des questions ?

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Sur les dépenses de pilotage, les 700 000 euros complémentaires sont justifiés par,

M. LE PRESIDENT.– Sur la recherche tu veux dire ?

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Non, l'ajustement des dépenses.

M. LE PRESIDENT.– C'est la diapo 7.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Il y a 700 000 euros.

Mme PASQUIER.– Vous avez reçu le document budgétaire. Vous avez le détail page 8 du document budgétaire des modifications de cette DBM. Page 9, vous avez la répartition qui croise à la fois la nature de la dépense par destination et par masse après DBM1.

Sur les 700 000 euros supplémentaires de cette DBM, en réalité, il y a 500 000 euros qui sont des investissements spécifiques et qui sont des investissements que nous avons mis en pilotage, parce que c'est piloté au niveau de l'établissement mais, en réalité, c'est pour acquérir, notamment pour la DEVE, des outils de développement pour l'évaluation des enseignements – en fait, cela concernera plutôt la formation –, également un service de podcast sécurisé dédié aux enseignants – là aussi, cela va bénéficier essentiellement à la formation – et l'achat mutualisé de la plate-forme de langues à hauteur de 40 000 euros – là aussi, c'est pour la formation.

Donc, effectivement, ils ont été fléchés en pilotage en ce sens qu'ils sont portés par la Direction sur la vie étudiante. Mais, en réalité, cela va concerner essentiellement de la formation.

M. LE PRESIDENT.– Ce que l'on peut dire d'un point de vue politique, de même sur la recherche, c'est que c'est pour préparer le prochain contrat quinquennal et faire en sorte que l'on puisse être dans les meilleures conditions qui soient pour passer l'évaluation. C'était cela la stratégie.

M. THIARD.– Sur les rémunérations accessoires, on budgète 1,1 million d'euros supplémentaire par rapport au budget initial.

Est-ce que l'évaluation de ce bilan supplémentaire a été faite sur la base des remontées des composantes sur leur volume prévisionnel d'heures complémentaires avec toutes les difficultés liées à chaque fois à cet exercice quand toutes les activités d'enseignement soit en heures complémentaires, soit en service statutaire n'ont pas été encore complètement arrêtées ou est-ce une quote-part de l'augmentation des rémunérations accessoires que l'on avait constatée en 2011 (plus 20 %) dans l'exécution budgétaire minorée des charges à payer sur le premier semestre 2010–2011 que l'on n'aura plus à faire pour le premier semestre 2012–2013 puisque, par définition, on sera totalement calé sur l'année civile ?

Mme PASQUIER.– Pour être un peu plus précise, dans le 1,1 million d'euros d'augmentation, il y a quand même 302 000 euros qui concernent des contrats de recherche. Pour le reste, c'est l'ajustement prévu par chacune des composantes sur les rémunérations accessoires qui vont se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012. Donc, ce sont les heures qui vont être réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012 pour les personnels extérieurs ; les heures complémentaires des personnels permanents de l'UPEC, des heures réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2012. La part réalisée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2012 fait l'objet d'une provision comme nous l'avons présentée tout à l'heure.

Nous avons pu constater une chose : la prévision 2011 effectuée par les composantes était peut-être en deçà de la réalité que nous avons pu constater en 2011. Il s'agit bien sûr de recalculer notre besoin de masse salariale dans les composantes au regard des heures qui vont se réaliser au cours de l'année 2012. Je crois que maintenant, nous avons bien calé l'exercice sur cette césure d'année. Donc, l'augmentation que nous avons pu constater entre 2010 et 2011, je pense que nous ne la constaterons pas entre 2011 et 2012.

Mme DE SUREMAIN.– Une précision au sujet de l'ajustement des dotations des composantes. Il y a 420 000 euros qui sont des compléments sur des projets spécifiques et innovants.

De quels projets spécifiques et innovants s'agit-il ?

Mme PASQUIER.– Ce sont des projets qui sont souvent des projets pédagogiques pour l'essentiel.

M. LE PRESIDENT.– Ce que nous avons prévu initialement là encore de façon à renforcer la structuration de la recherche comme je l'évoquais mais également des formations, c'était de lancer un appel d'offres pour que l'on puisse prendre en compte un certain nombre de formations nouvelles. C'est un peu sous ce vocable qu'elles sont apparues. Donc, c'étaient des efforts parallèles en matière de recherche et en matière de formation que nous avons souhaités.

Mme DE SUREMAIN.– Donc, ce n'est pas limité aux IDEFI ?

M. LE PRESIDENT.– Non. C'est en dehors de cela. Ce sont des actions qui étaient spécifiques.

Nous comptons éventuellement même en mettre un peu plus et nous nous sommes rendu compte que nous cherchions le caractère innovant de ces formations. Celles qui ont été retenues étaient véritablement celles qui nous ont paru innovantes et que nous pouvions accompagner.

Mme DE SUREMAIN.– C'est juste passé en CEVU et en CS ?

Mme PASQUIER.– Dans la construction des dotations aux composantes, il y a deux volets. Il y a un volet des dotations qui sont calculées en fonction d'un certain nombre de paramètres, notamment l'évolution du domaine étudiant. Depuis plusieurs années, nous réservons une enveloppe de 800 000 euros pour répondre à des projets spécifiques et innovants. Donc, au budget initial, nous avons déjà réparti un certain nombre de dotations pour ces projets spécifiques et innovants. En DBM1, nous avons abondé en fonction des demandes et, en DBM2, il y aura encore certainement des demandes. Mais c'est pour faire face à des projets très ponctuels, conjoncturels, non-répétitifs pour apporter une aide une année donnée sur un projet pédagogique le plus souvent ponctuel.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Je reviens sur les projets spécifiques innovants. Nous avons vu il y a deux ans en CEVU l'appel d'offres. Depuis, il n'y a plus eu... Nous l'avions vu au moment du projet Licence. Il y avait eu deux volets : le volet « projets spécifiques et innovants » et il y avait un appel à composantes pour justement mettre en place des projets spécifiques et innovants.

Mme PASQUIER.– Mais c'était dans le cadre du plan Licence uniquement.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Oui, mais comme le plan Licence est maintenant intégré...

Mme PASQUIER.– Non, il est toujours à part pour le moment.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Donc, on ne le voit pas ?

Mme PASQUIER.– Au budget initial, effectivement, nous avons présenté,

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Comme on ne le voit plus...

M. CUESTA.– Pas en DBM. Il n'a pas bougé.

Mme PASQUIER.– Nous n'avons pas modifié les dotations accordées au titre du plan Licence en DBM1. Au budget initial, nous avons délégué 1 192 100 euros au titre du plan Licence.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Le ministère dit qu'aujourd'hui, le plan Licence est intégré dans,

Mme PASQUIER.– Dans la dotation de masse salariale.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Voilà. C'est pour cela qu'il y a deux discours.

Mme PASQUIER.– Le ministère ne flèche plus dans sa notification de dotations le montant alloué au titre du plan Licence. Mais cette année, l'UPEC a continué à dissocier les dotations allouées aux composantes à ce titre.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Qui décide du fait que ce sont des projets innovants si cela ne passe plus au CEVU ?

Mme PASQUIER.– Ce n'est jamais passé au CEVU.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Qui décide du caractère innovant ?

Mme PASQUIER.– C'est une décision qui relève quand même de l'équipe de Direction.

M. LE PRESIDENT.– Pour le CS, sur cet appel d'offres, nous avons prévu de mettre deux fois 700 000 euros. Pour le CS, les choses ont été organisées, structurées et finalement, il y a eu toute une évaluation qui s'est faite au niveau du CS pour retenir les projets. Au niveau du CEVU et de la formation, les choses n'ont pas été structurées de la même manière. À un moment donné, on a souhaité accompagner les équipes. Pour pouvoir accompagner les équipes, il a fallu prendre les décisions : soit on ne donnait rien, soit on essayait de faire un effort. Comme les choses n'avaient pas été organisées ni structurées, il a fallu prendre des décisions à un moment donné et accompagner les équipes. Là encore, l'idée est « comment faire en sorte de préparer au mieux le prochain contrat ». Ce que nous avons entendu, en tout cas au niveau du CS, c'est que les équipes souhaiteraient que l'on puisse reconduire pour l'année prochaine. J'ai été très clair là-dessus. Dans la mesure où nous pourrions le faire, nous le ferons, mais je veux voir un peu plus clair pour savoir si nous pouvons accompagner ces évolutions. Du point de vue du budget, nous sommes, comme vous avez pu le constater, dans de bonnes conditions. En termes de visibilité que nous allons avoir sur ce qui va se passer dans les mois à venir, j'attends quand même la rentrée pour y voir plus clair. Si nous avons la possibilité, nous l'accompagnerons, nous reproduirons et nous l'organiserons

probablement mieux que l'année dernière, mais à un moment donné, il faut aussi pouvoir avancer et accompagner ces projets au bénéfice des équipes, qu'elles soient en matière de recherche ou en matière de formation.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– C'est certain, mais il serait intéressant que ce soit au CEVU.

M. LE PRESIDENT.– Catherine, je suis d'accord.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Dans le futur.

M. LE PRESIDENT.– Je suis d'accord. J'en conviens. J'aurais souhaité que ce soit ainsi, mais bon.

M. FALL.– D'un point de vue politique, à l'UNEF, nous n'identifions pas de grandes difficultés sur cette DBM. Nous pensons qu'elle est nécessaire compte tenu des différents enjeux vis-à-vis de la formation et d'un manque du budget 2012 notamment de par une DGF assez faible. Nous avons quand même réussi à dégager des marges de manœuvre. Nous espérons simplement que le collectif budgétaire à l'Assemblée nationale permettra de pouvoir inverser la tendance plus largement dans la prochaine DBM, notamment en termes de moyens alloués à l'Université pour la réussite et pour répondre aux nombreux enjeux que compte l'Université.

Quelques précisions notamment compte tenu de la hausse des moyens alloués à la formation. Il y a une hausse de 0,9 million d'euros à la formation et une hausse de 2,5 millions d'euros à la recherche. Sans vouloir opposer l'un à l'autre, nous pensons qu'il y a des enjeux sur la recherche et qu'il y a une nécessité d'augmenter les moyens sur la recherche et tout le travail, notamment sur l'innovation. Pourquoi une hausse aussi faible de la formation compte tenu de la nécessité d'encadrer vis-à-vis d'un échec très fort en première année, du décrochage aussi et de la nécessité d'accompagner les étudiants, de permettre la réussite en licence notamment et, face à cela, une hausse assez faible ? Il y avait un budget qui était assez fort vis-à-vis de la formation, de la Licence et du Master. Néanmoins, vis-à-vis des marges de manœuvre que nous pouvons dégager sur cette DBM, je trouvais cette augmentation assez faible compte tenu des autres secteurs d'investissement de l'Université. C'était une simple précision.

Autre point concernant la vie étudiante. Il y a quelques grands dossiers qui sont actuellement sur la table de la vie étudiante. Je pense à la Maison de l'Etudiant sur laquelle il y a nécessité d'avoir quelques avancées. Il y a une augmentation très faible du budget de la vie étudiante. Nous passons de 2,6 millions d'euros à 3 millions d'euros. La question porte aussi sur la vie étudiante, notamment savoir quels sont les enjeux et les marges de manœuvre que nous pouvons dégager à l'avenir et quelles sont les perspectives que nous pouvons avoir vis-à-vis de la prochaine DBM et

vis-à-vis de la vie étudiante en termes de moyen.

Mme PASQUIER.– Sur le dernier point, vous vous souvenez que tout à l’heure, nous avons vu les taux d’exécution par domaine d’activité et vous vous souvenez que c’était sur la vie étudiante où le taux d’exécution était le plus faible. Donc, on prévoit dans notre budget des crédits à hauteur de 3 millions d’euros cette année. Je crois que déjà il faut pouvoir réaliser les dépenses à hauteur des prévisions qui sont mises à disposition.

M. LE PRESIDENT.– Pour répondre sur les autres points, vis-à-vis de la recherche, il faut quand même avoir bien compris que c’était quelque chose de très spécifique. C’est la capacité qui a été reconnue par l’ANRS d’un intérêt pour l’UPEC dans un cadre très particulier, qui est le LABEX VRI. Pour des raisons un peu de partenariat, de qualité de partenariat qui s’est développée, l’Agence Nationale de Recherche contre le Sida et les Hépatites a souhaité que l’on puisse gérer un certain nombre de financements de l’ANRS que l’on ne pouvait pas gérer auparavant, en particulier en lien avec le VRI. C’est un peu une conséquence secondaire du LABEX VRI que nous avons à rapprocher de l’ANRS qui fait que l’ANRS souhaite maintenant nous permettre de gérer ces différents points.

Pour nous, il y a un intérêt que vous voyez passer parce que, quelque part, c’est une somme supplémentaire, mais c’est une somme qui n’est possiblement que ponctuelle. Je ne sais pas si l’année prochaine il y aura la même somme. Je crois qu’il faut le prendre comme quelque chose de très ponctuel. Il faut toujours être attentif. Je ne cherche pas à opposer « formation » et « recherche ». L’idée est de voir quels sont nos besoins, quels sont nos projets et comment nous pouvons accompagner les projets.

Sur la vie étudiante, Claude vous a répondu techniquement que la première des choses, c’était d’exécuter le budget. Nous avons vu que dans l’exécution du budget et en particulier sur les points dont nous discuterons à la fin, pour des raisons techniques, d’ajustement, de prise de position du Conseil d’Administration, les choses ne roulent pas encore. Il y a quand même cette volonté politique qui a été affichée par la précédente équipe de pouvoir l’accompagner et de pouvoir le développer. Je pense que nous ne sommes pas encore totalement au point pour pouvoir le gérer. L’idée est que nous puissions arriver à pouvoir utiliser ces fonds sur la vie étudiante plus particulièrement.

Nous travaillons sur d’autres sujets. C’est aussi un peu la raison pour laquelle aujourd’hui nous sommes très opérationnels. Je pense que sur des prochains CA, nous serons beaucoup plus stratégiques et nous discuterons d’un certain nombre de projets que nous pouvons avoir en matière

de restauration et de logement, parce qu'il y a des choses qui évoluent. Et vous savez, en matière de plate-forme de santé comment on peut faire au mieux et accompagner au mieux cette vie étudiante.

S'il n'y a pas d'autres questions, il nous faut un vote.

Nous sommes stables du point de vue des procurations.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– J'ai une question sur la dotation aux composantes sur la Faculté de sciences et technologies. On voit apparaître moins 100 000 euros.

Mme PASQUIER.– C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est l'opération DIM du CREET qui est reportée à 2013. Donc, en 2013, nous verrons réapparaître ces 100 000 euros. C'était la dotation de l'établissement de l'UPEC pour cette opération au-delà des crédits apportés par la région. Donc, c'est juste une traduction au titre de 2012 mais nous retrouverons en 2013 ces crédits. Nous ne retirons pas à l'UFR de sciences 100 000 euros. Nous reportons simplement l'opération d'exercice.

M. LE PRESIDENT.– Merci pour cette précision. Je vous propose de voter.

(Monsieur le Président soumet la proposition de décision budgétaire modificative n° 1 - Budget 2012 au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité (19 membres présents et 9 membres représentés).

Mme MILLOT.– Je ne souhaitais pas intervenir avant le vote, parce que je ne voulais pas perturber celui-ci. Je voudrais juste signaler que cette DBM à la Faculté des sciences a failli ne pas être votée. Elle est passée dans le Conseil de gestion. Personnellement, j'ai voté pour. Les personnes qui m'accompagnent ont également voté pour.

Nous sommes assez inquiets sur, tout d'abord, les dotations de fonctionnement qui ont été attribuées à la Faculté des sciences et qui sont en diminution de 150 000 euros depuis 2 ans.

Ensuite, nous nous étonnons que pour une composante qui a six plateaux techniques pédagogiques expérimentaux, qui porte huit laboratoires de recherche – il y a donc une balance recherche forte et une balance pédagogique forte –, quand on regarde le total des investissements après DBM page 5, certes, par rapport à d'autres composantes nous sommes très au-dessus, mais par rapport à d'autres composantes qui n'ont pas forcément une balance recherche et une balance pédagogique très fortes, la dotation aux investissements est soit du même ordre, soit inférieure. C'est pour cela que la diminution des 100 000 euros, puisqu'il y a eu un report de ces 100 000 euros sur d'autres

composantes – c'est une décision de la Direction de l'Université, je ne la conteste plus... Je pense que si on nous avait laissé ces 100 000 euros, cela aurait peut-être rétabli un équilibre qui me paraîtrait relativement juste.

C'était juste une remarque que je ne voulais pas faire avant le vote pour ne pas le perturber.

M. LE PRESIDENT.– Pour répondre à ta remarque, globalement, nous pouvons considérer que nous accompagnons de façon très convenable la Faculté des sciences depuis un certain temps.

À mon avis, c'est un peu un jeu d'écriture. Il ne faut pas considérer qu'il y a 100 000 ou 150 000 euros de moins sur la Faculté des sciences. Quand on voit l'accompagnement que nous faisons en matière de plate-forme en lien avec le LISA ou le CREET ou la manière dont les résultats ont été obtenus pour les appels d'offres interdisciplinaires, globalement, tous ces appels d'offres ont été remportés par les équipes de la Faculté des sciences à hauteur de 100 000 euros de façon plus ou moins associée. Je pense – et je ne fais que citer cela – que nous avons quand même un regard d'accompagnement vis-à-vis de la Faculté des sciences.

Je peux comprendre que pour certains, dans la redistribution, cela ne se fait pas exactement où les gens auraient souhaité, mais à un moment donné, il faut quand même constater que l'on accompagne la Faculté des sciences, que l'on accompagne son développement et qu'il y a parfois des petits déséquilibres qui surviennent. Mais cela fait partie aussi des accompagnements, des évolutions et cela fait aussi partie des choix. Il y a des choix à faire, des choix stratégiques.

2. INSTANCES

2.1. Création du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'UPEC (*sous réserve d'avis favorable du comité technique*)

M. LE PRESIDENT.– C'est Madame PETIT qui va nous faire cette présentation. Elle est Ingénieur Hygiène et Sécurité.

Mme PETIT.– C'est une présentation succincte des principales missions du CHSCT.

En guise d'introduction, ce qu'il est important de savoir, c'est que la mise en place des CHSCT dans la fonction publique est vraiment venue d'une volonté de la fonction publique de rénover les politiques des employeurs publics en matière de protection de la santé et de la sécurité justement pour améliorer les conditions de travail.

En novembre 2009, il y a eu un accord général sur la santé et la sécurité qui est paru entre les trois

fonctions publiques (Etat, hospitalière et territoriale). De cet accord ont découlé 15 mesures dont une qui concerne spécifiquement la mise en place des CHSCT.

Cette mise en place a été ensuite prise en compte par la loi de juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social, puis par le décret de juin 2011 qui vient modifier considérablement notre décret de référence, le décret de 82, sur la santé et la sécurité dans la fonction publique et dernièrement par le décret du 24 avril 2012, qui est notre dernier décret sur la mise en place des CHSCT dans la fonction publique, l'Etat.

Si l'on voulait résumer les missions du CHSCT, on pourrait dire qu'elles sont au nombre de trois.

L'une des premières missions du CHSCT est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité à l'égard de tout personnel (personnels de l'Université, enseignants, administratifs) y compris les personnels qui viennent travailler dans nos locaux, c'est-à-dire les personnels des entreprises extérieures.

Deuxième mission : contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Le CHSCT doit s'attacher particulièrement à regarder les conditions d'accès des femmes à tous les emplois et il doit s'attacher à étudier les problèmes liés à la maternité.

Troisième mission : veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Un petit zoom sur ce que sont les conditions de travail, puisque c'est vraiment le changement important par rapport au CHS existant dans notre fonction publique.

La notion de « conditions de travail » est assez large. Elle regroupe plusieurs aspects. Tout d'abord, un aspect concernant l'organisation du travail (la charge de travail, le rythme, la pénibilité, etc.). Ensuite, il y a un aspect concernant l'environnement physique de travail, donc tout ce qui concerne l'ambiance de travail (température, par exemple).

Il y a un aspect concernant l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'humain. C'est un point important, car c'est l'un des principes généraux de prévention qui est inscrit dans le Code du Travail depuis la directive de 89 sur l'hygiène et la sécurité.

Ce que l'on demande, ce n'est pas que les hommes s'adaptent aux postes de travail mais plutôt que l'on adapte les postes de travail aux hommes. Quand je parle d'hommes, c'est bien sûr hommes et femmes.

Autre aspect important : la construction, l'aménagement et l'entretien des locaux.

Ensuite, il y a deux autres points sur la durée, les horaires de travail et l'aménagement du temps de travail. C'est un des points de conditions de travail qui peut être vu par le CHSCT.

En outre, il y a les nouvelles technologies et leur répercussion sur la santé des personnels. La réglementation indique bien que le CHSCT doit s'attacher à étudier l'incidence de ces nouvelles technologies, que les conditions sur les personnels soient positives ou négatives.

Puisque le CHSCT est une instance qui émane du CT, il y a bien sûr un lien entre ces deux instances. Ce qu'il faut savoir, c'est que le CT peut bénéficier du concours du CHSCT et le saisir de toute question et réciproquement. Chaque année, le Comité Technique doit avoir communication de deux documents.

Tout d'abord, un rapport annuel sur l'évolution des risques dans l'établissement. C'est un rapport qui fait un bilan de la situation et de l'évolution des actions en matière de santé et de sécurité qui ont été mises en œuvre dans l'établissement et qui fait également un bilan de celles qui étaient prévues au programme annuel et qui n'ont pas été mises en œuvre.

Le deuxième document, c'est le programme annuel de prévention des risques pour l'année suivante, qui doit émaner en partie des documents uniques d'évaluation des risques des structures de l'Université.

M. LE PRESIDENT. – C'est un texte que nous devons appliquer. Il n'y a pas vraiment de discussion ni de débat en la matière. La seule discussion que nous devons avoir, c'est de savoir quel est le nombre de représentants au CHSCT.

Mme PETIT. – Tout à fait ! Représentants des personnels.

M. LE PRESIDENT. – Et des étudiants aussi.

M. TAVERNIER. – La DAJG a construit un projet de délibération. Le Conseil doit être amené à entériner la création d'une instance alors même que l'on n'a pas le choix de ne pas la créer et en particulier de valider la composition de cette instance en sachant que pour ce qui est des personnels, le CT s'est déjà prononcé, puisqu'il a été interrogé et on lui a demandé son avis sur le nombre de représentants du personnel. Il reste à statuer sur le nombre de représentants étudiants.

M. LE PRESIDENT. – Avant d'évoquer le nombre des étudiants, au niveau du CT, il a été discuté de savoir si le nombre des représentants pouvait être entre trois personnes et neuf personnes. Nous avons très rapidement mis de côté les chiffres allant de trois à six. Il y a eu une petite discussion

entre sept et huit. Finalement et après concertation, il a été convenu de proposer neuf représentants du personnel au niveau du CHSCT, c'est-à-dire le nombre maximal.

La proposition, ce serait d'aller à neuf. S'il y a des questions sur ce chiffre, nous pouvons en rediscuter. Ensuite, il faut savoir quel est le nombre d'étudiants. Ce nombre d'étudiants peut être de deux ou de trois. La proposition que nous aurions tendance à faire, à partir du moment où nous avons mis neuf personnes, soit le maximum de représentants du personnel, ce serait plutôt d'essayer d'avoir le maximum de représentants du nombre d'étudiants et donc d'être à trois.

Voilà la proposition qui vous est faite et que nous pouvons discuter.

Peut-être que les membres du CT peuvent aussi s'exprimer.

M. ISRAEL.– Est-ce que la Commission des statuts s'est penchée sur le sujet ?

M. GEIGER.– Elle n'a pas été saisie.

M. LE PRESIDENT.– Il ne nous a pas semblé nécessaire dans la mesure où, de toute façon, nous n'avons pas vraiment le choix. Le choix qui nous a été donné, c'est sur le nombre.

S'il n'y a pas de remarque, la proposition que je ferais, c'est qu'il y ait neuf représentants des personnels et trois représentants des étudiants, des usagers. Je ne vois personne réagir. Je vous propose donc de passer au vote.

Mme FOURES.– Il y a eu un changement dans les procurations. Monsieur CEGIELSKI, vous avez reçu procuration de Monsieur THAUVRON.

M. LE PRESIDENT.– Nous pouvons passer au vote.

(Monsieur le Président soumet la proposition de création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Je voulais intervenir sur le CHSCT. C'est quand même une nouvelle structure qui a des conséquences et un champ beaucoup plus large. Je pense, comme nous sommes dans un dialogue de gestion, qu'il va y avoir bientôt les emplois pour 2012. Il serait donc bien d'avoir un petit point aujourd'hui sur qui concourt aux missions d'hygiène et de sécurité déjà dans l'établissement directement ou indirectement, c'est-à-dire les personnels dédiés à cela ou les personnels comme les ATMON, etc. qui participent. Nous avons eu le débat notamment sur la politique indemnitaire.

Je réitère la demande que le médecin de prévention soit accompagné dans cette démarche, parce que le champ est plus large et qu'à un moment donné, on a aussi besoin... Déjà, les médecins de prévention, on a du mal à en avoir dans les établissements à l'heure actuelle. Ils sont rares.

M. LE PRESIDENT.– Nous avons la chance d'en avoir un. Il n'y en a pas à Marne. Le nôtre va probablement faire les deux.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Je suis aussi intervenue sur un point en CT : que l'éventualité d'une infirmière de prévention, peut-être partagée ou à réfléchir, soit envisagée de façon à assurer la mission de prévention. Mon intervention, c'était au moment du dialogue de gestion sur les personnels qui concourent aux missions.

M. GEIGER.– Je suppose que l'on va devoir également faire une mise à jour du règlement intérieur et des statuts de l'Université pour tenir compte de la création d'une nouvelle « structure ».

M. CUESTA.– Oui.

M. LE PRESIDENT.– Nous voyons comment nous avançons sur ces points.

3. ORGANISATION DES ETUDES

3.1. Adoption des calendriers des formations universitaires 2012–2013 (suite) (*sous réserve d'avis favorable du CEVU*)

M. LE PRESIDENT.– La fois dernière, vous vous souvenez que nous avons voté un certain nombre de calendriers. Nous sommes dans la suite des calendriers qui nous ont été remontés, qui ont été maintenant validés par le CEVU, tout en sachant que nous n'aurons pas complètement fini. Il nous en manquera encore deux, mais nous progressons.

M. PALAU.– Je crois que tout a été dit sur le fait que c'est une suite et non une fin. Le 18 juin dernier, le CEVU a validé un certain nombre de calendriers universitaires. Enfin, il a donné un avis favorable à l'approbation des calendriers universitaires à l'unanimité.

Ceci étant la conséquence d'un groupe de travail, ceux qui ont participé savent que ces groupes de travail peuvent être longs, mais ils ont le mérite d'abréger ensuite un peu et de plus en plus les débats pour les réunions qui suivent.

Il vous est donc proposé l'approbation des calendriers universitaires dont vous avez le tableau sous les yeux :

- IUT de Créteil-Vitry, Licence professionnelle chimie-matériaux, donc un complément du tableau adopté au CEVU le 21 mai 2012. Nous sommes dans des suites.
- Des Masters de l'IUP.
- Master IAE de l'UFR Sciences économiques et gestion.
- Licence et Master de l'ESIAG.
- Un certain nombre de formations de l'UFR SESS-STAPS.

M. LE PRESIDENT.– Avez-vous des questions ou des remarques ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous propose de passer au vote.

Mme FOURES.– Monsieur MAITROT DE LA MOTTE, vous avez reçu procuration de Monsieur BARREIX.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Mais nous n'avons pas les calendriers. Je ne comprends pas.

M. LE PRESIDENT.– Là, vous n'avez pas les calendriers, mais ils sont sur le site. Ce que nous avons souhaité, c'est que nous ne reproduisions pas en permanence ces calendriers. Ces calendriers ont été discutés au niveau du CEVU. Nous ne voulions pas vous repasser l'ensemble des calendriers. C'est passé à l'unanimité. Mais ils sont visibles. Vous pouvez les voir sur le site. Je crois qu'il faut utiliser les espaces numériques de façon à pouvoir les voir. Si vous avez des commentaires à faire ou des remarques, c'est important de les faire. Nous nous apercevons que d'un point de vue du papier, nous arrivons à des rames et des rames de papier. Je crois qu'il faut que nous essayions d'être un peu économes sur le papier. Je pense que pour la suite des choses – c'est un message que je vous donne – regardez un maximum d'éléments sur les sites. À la limite, vous pouvez aussi vous brancher et les regarder au niveau du Conseil. Cela fait aussi partie des choses que le numérique nous permet de faire aujourd'hui.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Pour les calendriers universitaires, nous devons les voter formation par formation. Je ne comprends pas bien.

M. LE PRESIDENT.– C'est-à-dire ?

M. PALAU.– Chaque formation a un calendrier.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– On ne peut pas faire autrement ?

M. PALAU.– Nous y réfléchissons ardemment, mais nous sommes un peu contraints par des textes qui impliquent que les calendriers sont votés chaque année par les différentes instances.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Nous ne pouvons pas nous référer à quelque chose de plus global ?

M. PALAU.– Je crains que non. Nous faisons une enquête sur ce que font nos collègues des autres universités pour voir comment alléger un peu la tâche qui, là, vous arrive très allégée. Mais je vous assure que ce sont des navettes permanentes avec les composantes. Les composantes savent – ceux qui s’en occupent en tout cas – la difficulté de remplir – je parle des calendriers parce que nous examinons les calendriers – les modalités de contrôle des connaissances. C’est encore beaucoup plus lourd et complexe pour tout le monde : pour les composantes, pour le service de la DEVE qui s’en occupe, pour les commissions du CEVU. J’essaie de voir ce que nous pouvons faire.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Qu’il y ait des possibilités d’avoir des variantes, je comprends. Mais ils ne sont pas obligés de repasser un à un.

M. PALAU.– Si je trouve une solution, c’est promis, je vous la propose.

M. FALL.– C’est pour une précision. Les calendriers que nous votons là, ce sont les calendriers compte tenu des modifications du CEVU ?

M. LE PRÉSIDENT.– Effectivement, le vote du CEVU était comme cela, c’est-à-dire qu’il y avait des tableaux qui avaient été présentés et des modifications qui avaient été demandées. Nous avons convenu de modifier sur la base de ce qui nous avait été envoyé. Entre l’oral et l’écrit, nous voulions avoir de l’écrit de façon à être très clair que ce qui nous parvenait avant aujourd’hui puisse être pris en compte. C’est l’engagement que nous avons pris.

S’il n’y a pas d’autres remarques, je vous propose de passer au vote.

(Monsieur le Président soumet la proposition d’adoption des calendriers des formations universitaires 2012-2013 (suite) au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d’administration approuvent la proposition à l’unanimité (19 membres présents et 9 membres représentés).

4. OFFRE DE FORMATION ET PEDAGOGIE

4.1. Demandes de création et de renouvellement de diplômes d’université *(sous réserve d’avis favorable du CEVU)*

M. PALAU.– Même position. Ce sont des sujets récurrents, notamment en fin d’année universitaire. Les composantes doivent renouveler parfois leurs diplômes d’université ou parfois proposer des créations de diplômes d’Université. Nous en étudions assez régulièrement. Là aussi, il y a des projets des composantes, des commentaires qui sont faits à ces projets, puis des retours vers les

composantes, puis cela repasse et, à un moment donné, cela passe en CEVU lorsque le dossier paraît complet. Il faut savoir que dans ces CEVU, chaque porteur de projet ou son représentant vient présenter le projet lui-même. Il y a une discussion qui peut être longue en CEVU mais surtout une présentation de ces projets.

Vous avez deux tableaux sous les yeux de demandes de création et de renouvellement, celui qui fait référence à l'avis du CEVU du 21 mai et l'avis du CEVU du 18 juin également, qui ont été favorables. Je crois que sur votre tableau, vous n'avez peut-être pas le mot « favorable », mais le vote a bien été favorable par ce CEVU. Voilà le tableau qui vous est présenté.

En complément, vous avez un tableau qui n'est pas présenté en CEVU, qui ne passe pas en CEVU, mais qui passe en Commission des moyens. Je laisse la parole à Christian pour le commenter.

M. CUESTA.– Vous avez un tableau. C'est le pendant du tableau des avis qui ont été donnés par le CEVU au niveau des tarifs qui vont être proposés pour ces différents DU et DIU (Diplômes Inter-Universitaires).

Le tableau est toujours composé de la même façon. Pour certains, c'est la première fois que vous le voyez, puisque vous siégez pour la première fois au CA où l'on examine des DU.

La composante est référencée. Il y a la colonne, après la composante, « création ou renouvellement » (C ou R). Il y a dans le cadre de la colonne LMD le niveau, L ou M. Le D n'a plus de sens dans les DU en tout cas. Vous avez le nombre d'heures que suivent les étudiants, le nombre d'heures équivalant TD suivant les groupes s'il y a des cours ou des TP faits pour les étudiants. Vous avez les effectifs envisagés, c'est-à-dire les effectifs qui ont servi à prévoir les ressources et les charges associées à ces DU, qui peuvent être des effectifs liés à la FI et bien sûr à la FC avec beaucoup de FC à l'intérieur. Il y a quatre colonnes sur les tarifs qui sont proposés. Dans la première colonne, il y a marqué « tarifs FI ». C'est un tarif FI indicatif puisqu'ils sont basés sur les droits d'inscription qui ont cours actuellement avant que l'on ait les nouveaux droits d'inscription au mois de juillet. Les montants des droits d'inscription bougeront, car ils sont fixés par l'Etat. C'est la colonne « droits d'inscription spécifiques » que nous regardons, car ceux-là sont fixés par le CA et ils seront complétés des droits d'inscription nationaux plus le tarif en tant que salarié ou en tant qu'entreprise, puisque des entreprises demandent à leurs salariés de suivre des DU et donc payent pour les salariés d'entreprise. À côté, vous avez la colonne « ressources et charges » qui sont les éléments qui sont déduits des différents tableaux individuels de chacun de ces DU avec le différentiel en fonction de ce qui a été prévu vis-à-vis des effectifs qui sont indiqués.

Voilà l'ensemble de ces formations qui sont référencées sur ce tableau pour la partie financière.

M. LE PRESIDENT.– C'est vrai que cela apporte un élément supplémentaire au-delà du fait que ce soit synthétique. Cela vous précise les montants précis de commandes, des tarifs ce qui, au moment du CEVU, n'avait pas pu être complètement donné, en tout cas pour certains diplômes. Ainsi, vous avez l'information précise des montants impliqués dans chacun des diplômes.

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ? *(Il n'y en a pas.)*

M. FALL.– Sur le vote, pourrait-on avoir un vote différencié par composante ?

M. CUESTA.– C'est-à-dire ?

M. LE PRESIDENT.– C'est ce qu'il nous avait été demandé au CEVU. Sur celui-là, j'avais dit oui. Cela veut dire que nous allons faire cinq votes.

M. PALAU.– Il y a Médecine, Droit, Sciences Eco Gestion, Delcife et IUFM.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Il n'y a pas l'IUFM.

M. CUESTA.– Non. L'IUFM ne doit pas être dedans. Il n'y a pas le tarif, parce qu'il a été voté sur l'aspect pédagogique. La fiche financière passera la prochaine fois.

M. PALAU.– Donc, nous voterons peut-être la prochaine fois pour l'ensemble.

M. LE PRESIDENT.– Juste pour l'IUFM, nous voterons la prochaine fois pour avoir l'ensemble des éléments.

M. FALL.– S'il n'y a pas l'IUFM, nous voulons bien un vote global alors !

M. LE PRESIDENT.– Nous passons au vote.

(Monsieur le Président soumet la proposition de demandes de création et de renouvellement de diplômes d'université au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à la majorité (26 voix « pour » et 2 voix « contre »).

4.2. Demande de création de l'option « Education spécialisée » au département « Carrières sociales » de l'IUT Seine et Marne SUD *(sous réserve d'avis favorable du CEVU)*

M. PALAU.– C'est un dossier qui avait déjà été proposé en septembre 2010 au CEVU et au CA qui suivait de création de cette option de DUT. Je laisserai, si le Président en est d'accord, au Directeur de l'IUT la présentation en quelques secondes. Je rappelle juste le contexte de cette présentation. Le

CEVU l'avait approuvée à l'unanimité, le CA également. Le rectorat avait approuvé le projet. Le ministère avait émis des réserves, notamment sur la faiblesse de l'équipe pédagogique. Donc, il a fallu renforcer cette équipe et une fois celle-ci renforcée, nous revenons vers vous. Le Conseil de gestion de la composante l'a adopté le 31 mai si ma mémoire est bonne. Le CEVU l'a adopté le 18 juin. Bruno REMY a présenté le projet au nom de cette composante lors du CEVU. Ce projet vous est donc proposé à l'approbation maintenant.

M. METER.– Je crois qu'Yves PALAU a absolument tout dit, sauf si vous voulez que je refasse la présentation de Bruno REMY au CEVU de lundi. L'équipe pédagogique s'est renforcée. Donc, cette deuxième option « éducateur spécialisé » vient compléter la première option du département qui était animation sociale et socioculturelle.

M. LE PRESIDENT.– Très bien. Je vous propose de passer au vote.

(Monsieur le Président soumet la proposition de demande de création de l'option « Education spécialisée » au département « Carrières sociales » de l'IUT Seine et Marne Sud au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité (19 membres présents et 9 membres représentés).

4.3. Renouvellement des cohabitations portées par université de la vague D *(sous réserve d'avis favorable du CEVU)*

M. LE PRESIDENT.– Pour vous expliquer un peu le pourquoi nous avons à traiter cela, vous savez que l'Université est passée en vague E et qu'il y avait un certain nombre d'universités, dont Paris 7 en particulier, Paris Diderot, qui étaient dans la même vague que nous, ce qui nous avait permis de travailler plus spécifiquement ensemble. Paris 7 est maintenant dans la vague D. Nous sommes dans la vague E. Les diplômés demeurent. Donc, on se retrouve dans la nécessité de porter un avis sur l'association de l'UPEC et d'un certain nombre de formations avec celles de Paris Diderot. C'est la raison pour laquelle on se retrouve un peu dans cette situation.

M. PALAU.– Les universités concernées de la vague D avec lesquelles nous sommes en cohabilitation doivent donner leurs documents à l'AERES en octobre 2012. Un an d'écart, ce sera octobre 2013. Voilà la logique. Il vous est demandé d'approuver un certain nombre de conventions. En fait, pour ce CA, une seule. Ne vous réjouissez pas trop vite, parce que cela veut dire que les autres seront

pour le CA suivant probablement. Un dossier avait abouti : celui de la composante « sciences et technologies » avec la mention de Master sciences et génie de l'environnement. Ce projet a été approuvé par notre CEVU du 18 juin. Il vous est proposé également de l'approuver définitivement.

M. CEGIELSKI.– Toutes spécialités confondues ?

M. PALAU.– Sciences et génie de l'environnement, toutes spécialités confondues. Je n'ai pas nommé les spécialités.

M. CEGIELSKI.– Toutes spécialités.

M. PALAU.– Oui.

M. CEGIELSKI.– Pas celle de médecine ?

M. PALAU.– Non, nous allons attendre un peu.

M. LE PRESIDENT.– Vis-à-vis de celui de médecine, il y a deux branches. Il y a une branche cardiovasculaire et il y a une branche respiratoire. Ils devaient présenter la branche cardiovasculaire, mais la personne n'a pas pu se dégager. Donc, comme la partie respiratoire ne pouvait pas être présentée à la prochaine fois, nous avons dit que plutôt que d'encore vous dissocier un Master en deux fois, nous attendions que tout soit complet pour pouvoir le présenter au CEVU pour que cela puisse vous être présenté.

M. PALAU.– L'idée c'est qu'à chaque fois, en CEVU, il y a des porteurs de projets qui présentent les choses. Cela les rend plus vivantes que des dossiers à examiner, ce qui explique parfois le petit retard.

M. LE PRESIDENT.– À cela près, je vous propose de voter.

Mme FOURES.– Il y a un changement dans les procurations. Monsieur DRIANT, vous avez la procuration de Monsieur FRETIGNE.

M. LE PRESIDENT.– Nous passons au vote.

(Monsieur le Président soumet la proposition de renouvellement des cohabitations portées par université de la vague D au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité (19 membres présents et 9 membres représentés).

4.4. Répartition du Fonds de Solidarité de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) 2012
(sous réserve d'avis favorable du CEVU)

M. PALAU.– Ce point a également été abordé en CEVU le 18 juin. La proposition qui vous est faite, dont vous avez le tableau sous les yeux, est de reconduire le mode de répartition de l'année précédente. Pourquoi ? Pour deux raisons. Premièrement, parce qu'il ne vous a pas échappé que nous sommes déjà à la fin du mois de juin et que donc, il est clair qu'un certain nombre de montants ont déjà été dépensés sur la base de ce qui se passait l'an dernier. Pourquoi ce retard ? Avec le changement d'équipe, nous avons mis du temps avant de pouvoir aborder ce sujet. La seconde raison, qui est beaucoup plus fondamentale et intéressante, c'est qu'il va y avoir une réforme du BVE dans son mode de fonctionnement, réforme assez importante qui sera proposée au CEVU du 2 juillet. L'idée était de permettre à la fin 2012 que le BVE s'empare de cette question-là, réfléchisse et fasse des propositions pour le budget 2013. Nous en sommes, à l'occasion de la refonte du BVE, à un véritable travail de fond sur ces répartitions.

Pour cette année, qui est un peu une année intermédiaire, il était proposé de reconduire la répartition précédente.

Ce point a été approuvé à l'unanimité lors du dernier CEVU.

M. LE PRESIDENT.– Nous vous avons donné les raisons. Je pense qu'après, ce sont des raisons en partie fonctionnelles. Nous pourrions revoir cette proposition, parce que c'est important de vérifier que les fonds sont utilisés. Si les fonds sont utilisés, nous essaierons de faire mieux.

S'il n'y a pas de remarques, je vais passer au vote.

(Monsieur le Président soumet la proposition de répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) 2012 au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité (19 membres présents et 9 membres représentés).

4.5. Répartition du Fonds de Soutien aux Initiatives Etudiantes (FSIE) – 4^e appel à projet pour l'exercice 2012
(sous réserve d'avis favorable du CEVU)

M. LE PRESIDENT.– Nous en sommes au quatrième appel d'offres, ce qui prouve que cela marche.

M. PALAU.– Tout à fait. La Commission a pu se réunir et a proposé un certain nombre de projets. Un peu avec la règle que j'avais rappelée au dernier CA, présentée plus longuement au CEVU et

rappelée au dernier CA, d'une double analyse des projets, une analyse financière, réglementaire, juridique par le service culture et vie étudiante et une approche plus d'opportunité par la commission FSIE. Le tableau qui vous est présenté a été, sous réserve de ce qui est indiqué « reporté CEVU du 2 juillet », approuvé par le CEVU du 18 juin avec une seule petite nuance. Il est écrit « favorables sous réserve pour la Nuit des Talents en 2012 ». La remarque qui avait été faite par le SCVE, c'était qu'il était nécessaire que soit bien assurée la gratuité d'accès à cette manifestation pour les étudiants. Depuis lors, j'ai eu confirmation que gratuité était bien donnée.

Je vous propose, sauf si vous y voyez un inconvénient, que l'on vote également celui-ci, ce qui permettra de ne pas ralentir le jeu. Par contre, on ne vote pas pour l'instant « Promenade urbaine à Créteil », car nous avons besoin d'informations complémentaires.

M. LE PRESIDENT.– La position que nous prenons au niveau du CEVU à chaque fois, c'est de faire en sorte que nous puissions prendre un maximum de dossiers mais qu'entre le moment où on les voit au CEVU et au moment du passage au CA, ce qui n'était pas très long, cela puisse être corrigé et que l'on puisse avoir des informations très claires et des engagements précis avant de vous les présenter.

Y a-t-il des éléments ?

Mme FOURES.– Le document qui est projeté ne correspond pas à celui qui est dans les dossiers, je pense. C'est une version antérieure. La version qui est dans les dossiers comporte l'avis du CEVU.

M. GIRAL.– Concernant les données par rapport au solde, a-t-on une idée de ce qui reste comme montant pour l'année 2012 ?

M. PALAU.– Il y aura potentiellement d'autres appels, mais à la rentrée. Tout n'a pas été consommé.

M. LE PRESIDENT.– Il est vrai que nous pourrions vous donner au fur et à mesure après chaque appel d'offres quelle est la somme restante. Là, vous avez ce qui a été consommé ce coup-ci et le solde.

M. CEGIELSKI.– Dans le CA précédent, il me semblait que nous avions dit que nous ne financions pas ou plutôt que nous regardions beaucoup plus particulièrement les projets tutorés de façon à ce que tous les projets tutorés soient au même niveau. Je suis un peu surpris qu'il y ait deux favorables pour deux projets tutorés.

M. PALAU.– Il n'y avait pas d'opposition. En CEVU, en tout cas, nous n'avons jamais adopté l'idée selon laquelle il fallait être méfiant vis-à-vis des projets tutorés.

M. CEGIELSKI.– Nous en avons refusé dans le CA précédent – tu y étais – justement parce que c’était un projet tutoré de façon à ce que tous les projets tutorés soient au même niveau.

M. PALAU.– Oui, mais il n’y a pas de position de principe sur le fait que les tutorés ne doivent pas être,

M. CEGIELSKI.– J’ai dit « ou regardés beaucoup plus particulièrement ».

M. PALAU.– Oui, ils sont regardés particulièrement, mais en même temps, il n’y a pas de raison de les désavantager par rapport à d’autres.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Nous avons demandé qu’il y ait une position de principe pour que ce soit bien clair pour tout le monde. Soit c’est transparent pour tout le monde et c’est annoncé à tout le monde, soit ce n’est pas possible, mais nous avons demandé au dernier CA que les choses soient claires.

M. PALAU.– Il est bien indiqué « oui » ou « non ».

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Là, on voit bien qu’il y a des gens qui l’ont demandé, mais je ne sais pas si nos étudiants de la Faculté des sciences ont conscience ou pas qu’ils peuvent demander.

M. CUESTA.– Tous les étudiants sont destinataires de l’information.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Il faut que ce soit annoncé, car cela pose un problème.

M. PALAU.– De publicité faite sur le fait qu’un projet tutoré est parfaitement éligible.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Peut-être que quand le nouveau statut sera fait, il faudrait que nous ayons la grille d’évaluation du SCVE. En gros, il faudrait que l’on ait la grille des critères d’évaluation.

M. PALAU.– Le SCVE, c’est purement réglementaire. Il est vérifié que les pièces ne sont pas manquantes, etc.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Le Comité des élus avait mis des critères d’évaluation. Peut-être qu’il faut que l’on ait communication de cette grille d’évaluation qui a été mise en place. Ainsi, cela permet d’être sur le fond.

M. PALAU.– Il y a beaucoup de filtres au sein du FSIE, des navettes encore – j’en suis témoin régulièrement –, le CEVU ensuite.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Ce qu’il ne faut pas, c’est que ce soit au détriment de nos choix. Il ne faut pas que, n’ayant pas toutes les données, on soit à un certain moment à un vote et à d’autres moments à un vote différent. C’est la continuité de notre prise de vote qui est importante, il me

semble.

M. LE PRESIDENT.– Nous pouvons essayer de travailler encore le sujet. De toute façon, je pense que c'est un chantier qui n'est pas encore complètement abouti.

M. GIRAL.– Pour compléter, il faut dire qu'il faut qu'il y ait une équité entre les projets.

M. LE PRESIDENT.– Oui.

M. PALAU.– Honnêtement, il n'y a jamais eu de position du CA disant que les projets tutorés n'étaient pas éligibles. Ou alors, c'était avant qu'il y ait eu des discussions, mais il n'y a jamais eu de décision dans ce sens. La preuve, c'est que nous avons également là des projets tutorés et qu'à ma connaissance, le FSIE ne s'oppose pas sur le principe même.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– On en a quand même refusé par le passé.

M. PALAU.– Oui, mais pas pour cette raison-là. C'est parce qu'il y avait des thématiques qui ne nous paraissaient pas opportunes.

M. CEGIELSKI.– C'était explicitement pour cette raison. Donc, il faut que ce soit harmonieux.

M. CUESTA.– Il faut faire de la publicité pour que tout le monde sache que c'est éligible.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Autre chose : je n'ai pas eu le temps d'aller voir, mais est-ce que les dossiers détaillés pour les projets sont dans l'espace de travail ? Cela avait été spécifiquement demandé en particulier par Monsieur SERNE.

Mme FOURES.– Oui, ils le sont.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Donc, le détail des projets, etc.

Mme FOURES.– Les maquettes, les programmes et les documents qui correspondent aux modalités de contrôle des connaissances.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Non, ce n'est pas cela. Nous, nous avons une ligne à chiffres et voilà. J'imagine que la demande est justifiée par des frais. Il y a un dossier derrière. Nous avons demandé au CA précédent à avoir communication de ces dossiers. Nous avons accepté que cela reste juste sur le site et que cela ne soit pas diffusé, mais il faut que nous puissions aller regarder.

M. PALAU.– C'est sur celui du CEVU. Donc, il faut voir comment nous pouvons le relayer. Cela ne doit pas être bien compliqué.

M. LE PRESIDENT.– Nous allons vous le mettre à disposition.

Mme FOURES.– D'accord !

M. GIRAL.– Pour les autres sujets, cela veut dire que les élus du CA n'ont pas forcément les éléments du CEVU.

M. CUESTA.– C'est normalement mis sur le site du CA.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Il faut que nous ayons accès à ce qui se passe dans les autres conseils.

M. CUESTA.– Nous vous les remettons.

M. GIRAL.– A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas.

M. TAVERNIER.– Tous les autres points du CEVU sont sur l'espace partagé. Effectivement, pas celui-là, mais nous allons réparer l'oubli.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous voyons que nous n'avons pas encore complètement abouti là-dessus, mais c'est un peu normal.

À ces remarques près, je vous propose de voter. Le vote, c'est tout sauf celui pour lequel nous avons encore une réserve.

(Monsieur le Président soumet la proposition de répartition du Fonds de Soutien aux Initiatives Etudiantes (FSIE) au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à l'unanimité (19 membres présents et 9 membres représentés).

5. QUESTIONS DIVERSES

Mme FAURE-DUNABEITIA.– J'ai une question par rapport à l'application de la loi SAUVADET. Les universités ont été interpellées pour faire un bilan au ministère. Nous ne nous sommes pas réunis en comité de suivi hier. Donc, comme il n'y a pas eu de réunion, je me permets d'intervenir, à défaut de comité de suivi pour connaître précisément les CDisables quels que soient les statuts. Vous savez qu'il va sortir un décret d'application pour la mise en place des concours. Nous pensons que cela va avoir une incidence sur la masse salariale et sur la politique des emplois à la rentrée. Comme vous êtes dans le dialogue de gestion avec les composantes et que vous voyez l'aspect création d'emplois, la question est de savoir aujourd'hui si les composantes ont eu un point sur les CDI qui les concernent et les perspectives, comment elles vont prioriser en gros les transformations, qu'est-ce qu'elles vont mettre au concours, parce que l'on va échelonner cela jusqu'en 2014.

M. CUESTA.– L'application de la loi SAUVADET, c'est possible jusqu'en 2016. Ce sont les 4 ans du

mandat.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– En gros, je voulais savoir comment cette application, qui est quand même importante, qui va avoir des conséquences en période de crise. Ceux qui ont déjà eu des vagues de titularisation, nous savons que cela bloque à un moment donné des promotions parce que nous sommes... Cela fait la troisième vague de titularisation en gros dans la fonction publique qui est importante. Ma question était de savoir comment vous comptez que nous travaillions sur le processus et de le faire un peu en amont, car nous allons nous retrouver très vite en octobre avec des débats sur les emplois. La question était plus de l'information sur la procédure et sur la méthode.

M. TAVERNIER.– Sur le comité de suivi, il va être composé et réuni, parce qu'il y a ces deux aspects. Je crois que pour l'instant, la DRH a traité les individus. De toute façon, il faut que l'on consolide ces données pour répondre au ministère. À partir de ces données, nous ferons une communication qui sera, je l'espère, utile pour la politique d'emploi puisque cela l'impacte.

M. LE PRESIDENT.– Pour aller dans ton sens, Joëlle, hier j'étais à la CPU et on nous a encore indiqué toute l'importance qu'il y avait sur le sujet. Dès hier après-midi, j'ai dit à François et à Christian qu'il fallait franchement s'en occuper.

M. CUESTA.– Il y a des enjeux financiers à faire remonter pour la titularisation, etc., évidemment, ils iront au-delà de l'UPEC.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Il y a des enjeux et aussi des dialogues psychologiques vis-à-vis des personnels. Il va falloir expliquer que l'université doit mettre en priorité sur les créations d'emploi des gens qui sont contractuels et qui vont passer des concours dans le cadre de mesures spécifiques, ce qui aura des conséquences aussi sur l'avancement de certains. Je pense qu'il y a un dialogue qui doit se faire pour les individus en termes de gestion de carrière aussi. Ce sont ces deux aspects qui, à mon avis, sont assez délicats en période de renouvellement de crise.

M. CUESTA.– Pour la titularisation, nous attendons la publication du document pour savoir comment cela va se passer. Après, évidemment, il faut prendre en compte l'ensemble. Il y a des demandes au niveau national par la CPU pour qu'il y ait financement de la titularisation. C'est de l'ordre de 36 % du brut chargé par agent titularisé. Ce n'est pas négligeable. Donc, il faut à tout prix qu'il y ait une demande nationale qui soit envisagée pour qu'il y ait un accompagnement par les collectifs budgétaires à un moment donné.

S'il y a titularisation, il faut que toutes les universités demandent que cela rentre dans le socle de la

masse salariale pour tous les personnels qui vont devenir fonctionnaires. C'est impératif.

M. LE PRESIDENT.– Si elles ne demandent pas, elles sont un peu dans l'erreur.

M. GIRAL.– Un courrier a été envoyé aux agents ou pas ?

M. TAVERNIER.– Pour les agents concernés, c'est un avenant à leur contrat qu'ils doivent retourner signé à la DRH. Les courriers, je ne les ai pas vus partir mais normalement, c'est dans les tuyaux comme on dit.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Sur ce sujet, il y a quelques enseignants qui sont concernés. Est-ce que vous les avez repérés ? Cela fait plusieurs fois que l'on en parle.

M. CUESTA.– Je crois que l'on parlait de huit enseignants. Cela doit être le même processus que pour les BIATSS.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– La dernière fois, on nous a dit « non, nous n'avons pas connaissance ». Maintenant, vous avez identifié les personnes ?

M. CUESTA.– Il me semble que ce qui a été annoncé, c'était huit. Je vous dis cela de mémoire. Donc, à vérifier quand même, mais nous vous tiendrons au courant sur le nombre exact.

5.1. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2012

M. LE PRESIDENT.– Avez-vous des remarques, des commentaires ou des corrections à faire par rapport ce procès-verbal ?

M. GIRAL.– Pour les votes, quand ils sont à la majorité, il faudrait peut-être préciser le détail. Il n'y a plus de précisions. Ce n'est peut-être pas obligatoire, je ne sais pas, mais avant, on le faisait.

Mme FOURES.– Je peux le faire. Il suffit juste de me laisser un petit temps pour faire le calcul après le vote.

M. TAVERNIER.– Je crois que c'est juste à rajouter dans le procès-verbal.

M. CUESTA.– L'unanimité, c'était combien ? C'était cela la question ?

M. GIRAL.– C'est surtout par rapport au nombre de présents et après avoir le détail. C'est quand c'est à la majorité. Pour l'unanimité, il n'y a pas de problème.

M. LE PRESIDENT.– À cette remarque près que nous modifierons pour le prochain PV, nous pouvons passer au vote.

(Monsieur le Président soumet la proposition d'approbation du procès-verbal de la séance du

25 mai 2012 au vote à main levée.)

Les membres du Conseil d'administration approuvent la proposition à la majorité par 27 voix « pour » et une abstention).

5.2. Appel à candidature représentants enseignants au CA du PRES

M. LE PRESIDENT.– On vous avait indiqué la fois dernière que le PRES avait renouvelé ses statuts et qu'ils étaient passés par les différents ministères. On vous avait demandé la fois dernière de permettre de nommer deux personnes représentant l'université. Ce qui avait été convenu, un peu comme on l'avait fait précédemment, c'est que le VP CA et le VP CS accompagnent le président pour siéger au niveau du Conseil d'Administration du PRES. Vous nous avez dit également que vous étiez en attente du règlement intérieur. Le règlement intérieur du PRES a été voté. Il y a eu des discussions, en particulier sur le mode électoral de la manière dont les choses devaient être faites. Le mode électoral est quand même relativement simple, puisque ce qui a été convenu, c'est que des représentants des six membres fondateurs puissent siéger au niveau de ce Conseil d'Administration tout en sachant qu'il n'y a que quatre sièges des représentants des enseignants-chercheurs. Le débat a été de savoir qui pouvait siéger. En l'occurrence, il y a deux établissements pour lesquels il n'y a pas de représentant enseignants-chercheurs, en tout cas correspondant au périmètre du PRES. Je pense en particulier à l'IFSTTAR. En discussion entre Directeurs ou Présidents d'établissement, il a été convenu que sur ces quatre propositions de représentants des enseignants-chercheurs on puisse considérer que l'on répartit cela sur les deux pôles, donc deux sièges pour le pôle « Ville et Environnement » et deux sièges pour le pôle « Santé et Société ». Après, pour trouver les équilibres, il faut faire en sorte que l'université de Marne-la-Vallée puisse être représentée en lien avec l'Ecole nationale des ponts et chaussées, donc une grande école, et que, de l'autre côté, une université d'UPEC et l'Ecole vétérinaire d'Alfort puissent être représentées de façon à arriver à un mode électoral relativement simple, puisqu'une autre proposition était d'organiser des élections sur l'ensemble des établissements avec l'ensemble des chercheurs. On voit que l'on était dans une organisation quand même beaucoup plus complexe. À ce stade, il nous paraissait plutôt intéressant de proposer un mode électoral relativement simple. En tout cas, c'est ce qui a été convenu au dernier Conseil d'Administration du PRES. Donc, dans ce cadre et un peu comme la fois dernière, il y a un enseignant-chercheur de l'UPEC à choisir et à choisir parmi les enseignants-chercheurs du Conseil d'Administration de l'UPEC.

Tout d'abord, c'est avant tout une information à la date d'aujourd'hui. La proposition, c'est de vous dire qu'au prochain Conseil d'Administration, donc celui du 6 juillet, nous prendrons les candidatures et nous opérerons un vote pour déterminer quel est l'enseignant-chercheur membre du Conseil d'Administration de l'UPEC qui participera au CA du PRES. En parallèle, il faut savoir qu'il y a aussi des représentants des doctorants, des représentants également des BIATSS. Ces élections passent par l'intermédiaire du PRES. Il y a deux étudiants. Au niveau des BIATSS, je ne sais plus si c'est trois ou quatre, mais ce n'est pas beaucoup. Je suis sûr que c'est au moins deux et je crois que c'est un peu plus. Je pourrais vous le dire.

La manière dont seront faites les choses, c'est qu'il y aura des élections qui seront organisées pour, d'une part, les doctorants, parmi les doctorants qui sont représentants des doctorants au sein des écoles doctorales. C'est-à-dire que le corps électoral se situe au niveau de l'école doctorale et donc, ce sont les doctorants qui siègent au sein des écoles doctorales qui participeront à ce vote. Ce vote sera organisé pour la partie Créteil à la Pyramide, puisque c'est là où sont les écoles doctorales. De la même manière, pour le vote des BIATSS, c'est également là que cela se passera. Voilà les éléments d'informations que je souhaitais vous donner.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Pour les BIATOSS, ce sont les personnels délégués au PRES ?

M. CUESTA.– Oui. Je crois que c'est comme pour le reste. Tous ceux qui sont au PRES, qui y travaillent, à 50 %,

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Est-ce que l'on pourrait avoir la liste des personnels délégués au PRES ? Je l'avais déjà demandée et je n'arrive pas à l'avoir.

M. TAVERNIER.– Elle est dans la Convention que nous vous avons déjà donnée l'année dernière. Dans la Convention de moyens, il y a la liste des personnels, mais nous pouvons vous la redonner.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Effectivement, la réponse est qu'il n'y a aucun représentant des établissements BIATOSS, puisque ce sont juste les représentants du PRES.

M. CUESTA.– Il peut y avoir.

M. LE PRESIDENT.– C'est un peu plus large.

M. CUESTA.– Les 50 % travaillant au PRES, sont alors votants.

Mme DEVILLE-CAVELLIN.– Là, cela fait effectivement une bonne représentation. Il y a combien de personnes au PRES, combien de BIATSS ?

M. CUESTA.– Je n'ai pas la liste, mais ce n'est pas beaucoup.

M. LE PRESIDENT.– Les élections seront organisées un peu plus tard. Ce que je voulais, c'était vous donner cette information. Il faut bien que nous notions que pour la fois prochaine, nous vous donnerons les précisions.

La séance est levée à 13 heures 16